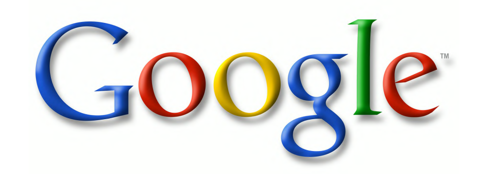
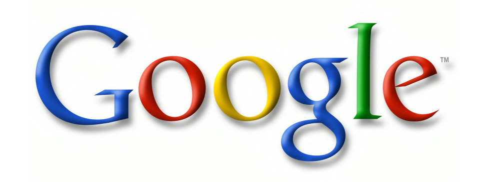






Gn-2

OFFERT PAR L'AUTEUR.

L'HISTOIRE

DE

GUILLAUME LE MARÉCHAL

COMTE DE STRIGUIL ET DE PEMBROKE, RÉGENT D'ANGLETERRE

POÈME FRANÇAIS INCONNU, CONSERVÉ DANS UN MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE SIR THOMAS PHILLIPPS, A CHELTENHAM.

NOTICE ET EXTRAITS

PAR

PAUL MEYER

(Extrait de la *Romania*, t. XI.)

NOGENT-LE-ROTROU
IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR
1882

L'HISTOIRE

DE

GUILLAUME LE MARÉCHAL

(William Marshal)

COMTE DE STRIGUIL ET DE PEMBROKE, RÉGENT D'ANGLETERRE

POÈME FRANÇAIS INCONNU, CONSERVÉ DANS UN MANUSCRIT DE LA
BIBLIOTHÈQUE DE SIR THOMAS PHILLIPPS, A CHELTENHAM.

NOTICE ET EXTRAITS

PAR

PAUL MEYER

(Extrait de la *Romania*, t. XI.)

NOGENT-LE-ROTROU
IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR
1882

L'HISTOIRE

DE

GUILLAUME LE MARÉCHAL

(William Marshal)

COMTE DE STRIGUIL ET DE PEMBROKE, RÉGENT D'ANGLETERRE

POÈME FRANÇAIS INCONNU, CONSERVÉ DANS UN MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE SIR THOMAS PHILLIPPS, A CHELTENHAM.

NOTICE ET EXTRAITS

PAR

PAUL MEYER

(Extrait de la *Romania*, t. XI.)

NOGENT-LE-ROTROU
IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR
1882

L'HISTOIRE

DE GUILLAUME LE MARÉCHAL

COMTE DE STRIGUIL ET DE PEMBROKE, RÉGENT D'ANGLETERRE.

POÈME FRANÇAIS INCONNU.

I. — NOTICE.

Les manuscrits réunis à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe par divers membres de la famille Savile, et mis en vente publique à Londres le 6 février 1861, formaient assurément l'une des collections les plus précieuses qui aient été mises aux enchères en ce siècle. On n'y voyait figurer aucun de ces livres richement enluminés qui de tout temps ont fait la gloire des cabinets d'amateurs, mais il s'y trouvait de bons textes de chroniques latines; il y avait aussi neuf mss. français de valeur très diverse, mais dont aucun n'était sans importance pour l'histoire de notre ancienne littérature.

J'assistais à la vente du 6 février 1861, à laquelle j'avais été envoyé par l'administration de la Bibliothèque impériale. Ce fut mon premier voyage en Angleterre. C'est alors que je conçus l'idée d'une exploration complète des bibliothèques du Royaume-Uni, idée que depuis vingt ans je poursuis méthodiquement et patiemment. L'administration de la Bibliothèque m'avait particulièrement signalé trois mss. qu'elle désirait acquérir et sur lesquels le catalogue de vente ne donnait pas de renseignements suffisants. Ces mss. contenaient, l'un (n° 16) deux chansons de la geste de Guillaume au court nez, les deux autres (nos 26 et 27) deux textes complets de l'*Aspremont*. Prévoyant (et mes prévisions furent justifiées par l'événement) que le prix de chacun de ces volumes dépasserait le crédit qui m'était alloué, j'employai les quelques heures pendant lesquelles il me fut possible d'examiner les mss., la veille de la vente, à étudier les trois livres que je n'espérais pas rapporter avec moi

à Paris [1]. Quant aux autres mss. français, j'eus à peine le loisir de les feuilleter rapidement pendant la vente. Entre ces mss. il en est un qui avait excité vivement ma curiosité et que le catalogue de vente décrivait ainsi :

51 Norman-French Chronicle of English Affairs (in Verse) concluding with

Ci fini del conte lestorie
Et dex en perdurable glorie
Vont que la sue ame seit mise
Et entre ses Angles assise, Amen.

Manuscript on vellum written by an Anglo-Norman scribe. SÆC. XIII.

Je reproduisis cette courte description dans ma notice sur la vente Savile [2], et j'ajoutai : « Ce ms., dont la première feuille a été arrachée, « est du XIIIe siècle. Il contient une chronique originale qui semble se « rapporter aux troubles qu'excita en Angleterre l'avènement au trône « d'Etienne, neveu de Henri Ier, après la mort de ce dernier. Poussé « jusqu'à 200 l. par le libraire du Musée britannique, jusqu'à 250 l. par « sir Fr. Madden [3], cet ouvrage a été enfin adjugé au prix énorme de « 380 l. (9,500 fr.). » C'est par suite de quelque confusion dans mes notes ou dans mes souvenirs que j'ai supposé au commencement du volume une lacune : le ms. est parfaitement complet. Quant aux indications sommaires que je donnais sur le sujet de l'ouvrage, elles ne sont qu'en partie exactes. Il est probable (mes souvenirs ne sauraient être bien précis après un si long intervalle) que mon examen aura été limité aux premières pages du ms. ; quoi qu'il en soit, on verra que l'histoire de la guerre pour la succession au trône d'Angleterre ne tient dans l'ouvrage que bien peu de place.

J'avais cherché à savoir, le jour de la vente, quels étaient les acquéreurs des mss. qui m'intéressaient le plus particulièrement, et des renseignements que j'avais obtenus résultait la certitude presque complète que le ms. 51 avait été acquis par sir Thomas Phillipps. Sir Thomas avait coutume d'imprimer, dans sa petite imprimerie de Middlehill, le catalogue de ses manuscrits, par feuillets isolés, au fur et à mesure des accroissements de sa collection. Cette publication, tirée à très petit nombre, fut commencée en 1837 et paraît s'être poursuivie jusqu'à la mort de sir Thomas, en février 1872. Dans son état complet, elle forme un volume in-folio de 436 pages à deux colonnes. Le dernier ms. décrit porte le n° 23837. J'ai eu bien des fois entre les mains, en Angleterre,

---

1. C'est d'après mes notes que M. Guessard a pu décrire en détail le n° 16 de la vente Savile dans la préface d'*Aliscans*, pp. xciij-xcvj.
2. *Bibliothèque de l'École des chartes*, 5e série, II, 279.
3. Alors conservateur des manuscrits au Musée.

ce catalogue dont il n'existe en France aucun exemplaire complet ; je l'ai lu attentivement, et j'ai pu me convaincre qu'aucun des mss. de la vente Savile n'y figurait, bien qu'on y voie paraître des acquisitions bien postérieures à la date de cette vente. J'en conclus que, pour un motif ou un autre, peut-être par simple inadvertance, sir Thomas n'avait pas inséré les mss. Savile à leur ordre chronologique dans son catalogue, et, certain de la valeur de mes renseignements, je demeurai persuadé qu'ils devaient se trouver dans une partie non cataloguée de sa collection. Il était du reste facile de voir que le catalogue, bien que disposé en principe selon l'ordre d'entrée, n'offrait, surtout vers la fin, aucun classement régulier. Ainsi, dans les dernières pages, on voit figurer des volumes que sir Thomas devait posséder depuis fort longtemps, mêlés à d'autres dont l'acquisition était toute récente. Voici par exemple, dans les derniers numéros, deux mentions qui me paraissent se référer aux plus anciennes acquisitions de sir Thomas, c'est-à-dire à une époque de très peu postérieure à 1815 :

23112 Cartæ originales Cameracenses 57. Vol. XIII.
23313-23346 Cartæ Tornacenses, voll. 1-2, 19-49 ; sæc. XIII.

D'autre part les nos 22413 à 22583 proviennent de la collection du marquis d'Astorga, comte d'Altamira, et furent acquis en 1870 du libraire Bachelin Deflorenne. Je n'hésitai donc pas à faire demander aux héritiers de sir Thomas Phillipps ce qu'était devenu le ms. 51 de la vente Savile, que je savais de source certaine avoir été acquis par le baronet en 1861 [1]. Le ms. fut trouvé : il porte actuellement dans la bibliothèque de sir Thomas le n° 25155.

1. C'est miss L. Toulmin Smith qui, en avril 1880, se trouvait à Cheltenham, occupée à copier pour la Société des anciens textes français la chanson de geste d'Orson de Beauvais (n° 222 de la bibliothèque Phillipps), qui a bien voulu faire faire à ma demande la recherche du ms. Savile. Depuis, pendant l'automne de cette année, j'ai eu communication à Cheltenham de l'inventaire qui a été dressé, après la mort de sir Th. Phillipps, des mss. laissés en dehors du catalogue imprimé. Cet inventaire, qui est très sommaire, et dans l'état actuel n'est guère qu'un brouillon tout à fait provisoire, n'est pas achevé. Tel que je l'ai vu, il contient plus de cinq mille articles (nos 23838-29134). J'y ai trouvé dispersés les mss., au nombre de 35, si je ne me trompe, que sir Thomas avait achetés à la vente Savile. Il est probable que la liste de ces mss. était l'une des premières additions que sir Thomas se proposait de faire à son catalogue imprimé, car il m'a été montré, à Cheltenham, une épreuve, en forme de placard, où tous ces mss. étaient décrits successivement. Entre les mss. dont le catalogue n'a pas été imprimé, et qui sont par conséquent absolument inconnus, il s'en trouve plusieurs qui sont d'un grand prix pour l'histoire et pour la littérature. Je me réserve de les faire connaître en une autre occasion. — Je saisis l'occasion présente pour témoigner aux héritiers de sir Th. Phillipps toute ma reconnaissance pour la courtoisie et l'obligeance dont ils ont fait preuve à mon égard lors de mes diverses visites à Cheltenham.

Ce ms. a le format d'un petit in-folio (hauteur 0,242, largeur 0,178). Il se compose de 127 feuillets à deux colonnes par page. Chaque colonne est réglée à 38 vers. Le poème contient 19,214 vers octosyllabiques. Les vers offrent une disposition qui, à ma connaissance, ne se rencontre que fort rarement dans les anciens mss. français, et qui semble calculée pour garder le copiste contre l'omission d'un vers. Cette disposition consiste en ce que le second vers de chaque paire est rentré. On conçoit que si le copiste venait à sauter un vers, la disposition adoptée en serait immédiatement changée, en ce sens que le premier vers de chaque paire, et non le second, se trouverait rentrer[1]. En fait, le ms. peut avoir omis en certains endroits soit une paire, soit plusieurs paires de vers, mais nulle part il n'omet un vers seul[2]. L'écriture est une minuscule française assez fine, du milieu du XIIIe siècle environ. Quoique la forme des lettres soit proprement française, le copiste était sûrement anglais, comme le prouvent maintes particularités de sa graphie. L'auteur au contraire, qu'il fût né en Angleterre ou sur le continent, ce dont je ne sais rien, composait en très bon français. — Le ms. ne porte aucune marque de provenance, et les recherches les plus attentives dans les catalogues d'anciennes librairies ne m'ont fait trouver aucune mention qui pût s'y rapporter.

Le poème que renferme ce ms. est demeuré jusqu'à ce jour absolument inconnu. Je ne crois pas que depuis le moyen âge personne, non pas même l'un de ses propriétaires successifs, l'ait jamais lu. En tout cas, personne n'en a jamais parlé. Lorsqu'il sera connu, on jugera sans doute que la littérature française du moyen âge ne possède pas, jusqu'à Froissart, une seule œuvre, soit en vers, soit en prose, qui combine au même degré l'intérêt historique et la valeur littéraire. Je n'excepte ni Villehardouin ni Joinville.

Le sujet, c'est l'histoire très détaillée de Guillaume le Maréchal, comte de Pembroke, régent d'Angleterre pendant les trois premières années du règne de Henri III. La biographie détaillée d'un haut baron mort à près de 80 ans, en 1219, ne peut manquer d'être un document précieux pour l'histoire de la haute société au moyen âge, et à cet égard le poème ne trompera aucune espérance. Mais il se trouve que ce baron a été successivement l'un des chevaliers, et on peut dire le chevalier de prédilection de Henri au court mantel, le « jeune roi », tellement que, sur

---

1. C'est en somme une disposition qui est adoptée en divers pays par la typographie. Dans les éditions de la *Divine Comédie*, par exemple, on fait toujours sortir le premier vers de chaque tercet.

2. Ou du moins s'il omet un vers, ce qui arrive deux ou trois fois, il s'en aperçoit et laisse un blanc. Il est probable que ces omissions viennent d'un ms. antérieur.

son lit de mort, celui-ci le chargea de porter sa croix à Jérusalem ; qu'il a été l'un des plus vaillants défenseurs de Henri II dans sa lutte contre Richard, comte de Poitou, et contre Philippe-Auguste ; que plus tard, sous Richard Cœur de Lion et sous Jean Sans Terre, il a constamment occupé les plus hauts emplois dans le gouvernement, et s'y distingua à ce point que, lorsque le roi Jean mourut, abandonné de la plupart de ses barons et ruiné, il ne parut pas qu'un autre que Guillaume le Maréchal pût prendre à la fois la garde du jeune Henri et la régence du royaume ; qu'enfin, à force d'énergie et de droiture, il réussit, malgré son grand âge, à battre le fils de Philippe-Auguste et ses partisans et à pacifier le pays. On conçoit de quel prix peut être pour l'histoire d'Angleterre et pour l'histoire de France le récit détaillé des actions d'un homme qui a joué dans les événements de son temps un rôle aussi considérable.

Mais la valeur de ce récit dépend naturellement des conditions dans lesquelles il a été rédigé. Quel est l'auteur du poème, quand vivait-il, à quelles sources a-t-il puisé ses informations ? Telles sont les questions qui se posent tout d'abord, et que nous allons chercher à résoudre à l'aide du poème même.

Les derniers vers du poème, qui seront publiés à leur ordre à la fin de la présente notice, nous apprennent que celui qui fit rédiger l'histoire en vers de Guillaume le Maréchal et en supporta la dépense fut le comte Guillaume, fils du Maréchal :

19177 Li buens fiz iert avant nomez,
Li cuens Willeme, renomez
De bien fere : ce seivent tuit...
19181 Quant conseillié li fui, por veir,
Nel lassast puis por nul aveir
Qu'il ne fust fez ; bien pert a ore.

Ce comte Guillaume, qui est bien connu d'ailleurs, était l'aîné des cinq fils de Guillaume le Maréchal [1]. Nous lisons ensuite ces vers dont l'interprétation soulève une difficulté :

Bien i parut & nuit & jor
Que cil ama molt son seignor
Qui la matire en a portrete,
19188 Merci Dieu, tant qu'ele est bien fete :
C'est JOHAN D'ERLÉE por veir.

---

1. « This great Earl (notre Guillaume le Maréchal) left surviving him five « sons, viz. William, Richard, Gilbert, Walter, and Anselm, who, succeeding « one another in his lands and honours, died all without issue. » Dugdale, *The Baronage of England*, I, 602 *b*. Le poème donne des renseignements précis, que du reste on possédait d'ailleurs, sur les cinq fils et les cinq filles du Maréchal, vv. 14873-14956.

Qui cuer & pensée & aveir
I a mis, & il i pert bien,
De ce ne deit nus doter rien.
Buen'amors en toz biens se prueve.
Certes, ce n'est mie contrueve,
Car Johans s'est bien esprové
Qui cest livre a fait & trové.

Si on s'en tient au sens qui se présente le plus naturellement, on n'hésitera pas à considérer le Jean d'Erlée du v. 19189 et le Jean du v. 19195 comme une seule et même personne, et cette personne comme l'auteur. Toutefois, je n'adopterai pas cette interprétation, parce que, sans contester que Jean d'Erlée ait apporté à l'œuvre une part de collaboration très considérable, je ne puis croire que Jean d'Erlée ait rédigé en vers la vie de Guillaume le Maréchal. Je crois qu'il en a simplement fourni la matière : « la matire en a portrete », sous la forme d'un récit en prose, et qu'un trouvère très habile a mis cette matière en vers. Quant aux vers 19195-6 où il est dit que Jean « cest livre a fait et trové », je proposerai deux conjectures entre lesquelles je ne me décide point : ou bien ces mots ne sont que le développement du v. 19187 (*qui la matire en a portrete*) et n'impliquent pas que la rédaction du poème appartienne à Jean d'Erlée, — et dans ce cas le Jean d'Erlée du v. 19189 et le Jean tout court du v. 19195 sont la même personne ; — ou bien les mots « fait et trové » s'appliquent à la rédaction, — et dans ce cas Jean d'Erlée et Jean tout court sont deux personnes distinctes. La première interprétation peut être appuyée de diverses considérations, dont l'une est qu'aux vers 19172-6 l'auteur annonce qu'il va nommer celui qui a fourni la matière du livre (Jean d'Erlée) et celui qui en a supporté la dépense (Guillaume fils du Maréchal), mais qu'il n'annonce pas l'intention de se nommer lui-même. En faveur de la seconde interprétation on peut invoquer le sens le plus naturel des verbes *faire* et *trouver*. Je ne me prononce pas. Quoi qu'il en soit, ce qui me paraît assuré, c'est que Jean d'Erlée ne saurait être considéré comme le rédacteur. Et d'abord, Jean d'Erlée était un chevalier de haut rang, et s'il est arrivé que des seigneurs, tels que Villehardouin et Joinville, ont dicté des mémoires en prose, nous ne voyons pas qu'au commencement du XIIIe siècle aucun personnage d'un rang élevé se soit jamais avisé de composer un poème historique. Les compositions poétiques de Guichart de Beaujeu, de Thibaut de Champagne ou de Jean de Journi, répondent à des sentiments tout autres que ceux qui ont inspiré la Vie de Guillaume le Maréchal. Ce qui, dans la circonstance présente, me porte encore à douter que Jean d'Erlée ait fait œuvre de versificateur, c'est l'extrême perfection de la forme qui dénote un trouvère de profession : le

poème est presque partout en rimes consonnantes, comme les poèmes de Guillaume le Normand[1] ou de Girbert de Montreuil. Un poète amateur n'eût pas choisi une forme aussi difficile. Remarquons de plus que, selon les vers qui ont été rapportés plus haut, le fils de Guillaume le Maréchal et Jean d'Erlée ont contribué de leur bourse à la composition du poème. Or quelle dépense a pu incomber à Jean d'Erlée, s'il a tout fait ? Je conçois, dans cette hypothèse, que le fils de Guillaume le Maréchal ait donné de l'argent à Jean d'Erlée, pour le payer de sa peine, mais alors Jean d'Erlée a reçu et n'a pas dépensé[2]. Enfin, voici un passage qui est décisif. Je le cite d'autant plus volontiers qu'il peut en même temps servir à déterminer l'époque où le poème a été composé[3]. L'auteur, après avoir exposé les succès de Richard Cœur de Lion dans la guerre contre Philippe-Auguste, s'exprime ainsi :

Molt fu la guerre grant et forz
Puis l'asemblé[e] de Gisorz,
Molt dura e unquor[e] dure;
Mais ne puis chascune aventure
Conter par sei, n'a mei ne tient,
N'a[4] ma matyre[5] n'apartient;
Mais si jo po[e]ie bien dire
Ce qu'apartient a ma matyre,
Si que trop ne poi n'i meïsse,
En nule rien que ge deïsse,
Molt m'en tendreie a bien paié.
Bien ai veü & assaié
Que il qui prolixement[6] dient
Esguerent[7] souvent & escrient
Mainte fiez dehors lor matyre[8]

---

1. Pensa Guillaume qu'il fereit
Vers consonanz. . . . . . .
(*Le Besant de Dieu*, éd. Martin, vv. 154-5.)
Voir dans les *Leys d'amors*, I, 158, la définition du *rim consonan leyal*.

2. Je dois dire qu'on pourrait aisément se débarrasser de cet argument en corrigeant au v. 19190 *saveir*, au lieu d'*aveir;* mais rien ne pourrait justifier cette correction, sinon une opinion préconçue.

3. Le Maréchal étant mort en 1219 et le poème étant visiblement de peu d'années postérieur à cet événement, ceci ne peut guère avoir été écrit que pendant l'époque qui s'étend du renouvellement des hostilités entre Henri III et Louis VIII, en 1224, à la trêve de Saint-Aubin-du-Cormier en 1231.

4. Ms. *Ne.*

5. Ms. *mattyre.*

6. Ce mot est rare en ancien français. Littré n'en cite que deux exemples : l'un du roman de la Rose, l'autre de Boucicaut.

7. A l'historique d'ÉGARER, Littré ne donne, jusqu'au XVe siècle inclusivement, que des exemples du participe passé.

8. Ms. *martyre.*

11100 Tel chose qui ne fait a dire;
Quer nuls qui de trover volt vivre
Ne deit[1] chose metre en son livre
Qui de dreite raison ne veinge
11104 N'a sa matyre[2] n'apartienge.

Ces mots *qui de trover volt vivre* indiquent manifestement que l'auteur est un trouvère de profession, un homme qui vit de sa plume, comme Wace, comme Benoit, comme tant d'autres, en Angleterre surtout, et cet homme ne pouvait être Jean d'Erlée. D'ailleurs nous verrons tout à l'heure qu'il y a dans le poème même mainte indication qui ne se peut accorder qu'avec l'hypothèse d'après laquelle Jean d'Erlée aurait fourni une matière déjà rédigée, mais en prose. Pour le présent, parlons de Jean d'Erlée, à qui, en toute hypothèse, une grande part doit être attribuée dans la composition de l'œuvre. Il serait facile, à l'aide du poème et à l'aide des documents d'archives publiés par le gouvernement anglais, d'écrire de ce personnage une biographie détaillée. Je me bornerai ici à extraire du poème les mentions d'où peut se déduire la notion des rapports qui existaient entre Jean d'Erlée et le Maréchal. Jean d'Erlée est nommé pour la première fois au commencement de l'année 1189, dans le récit d'une expédition faite par le Maréchal contre Montmirail[3] par ordre du roi d'Angleterre, qui se tenait alors à Chinon, déjà souffrant de la maladie qui devait l'emporter quelques mois plus tard. On entre dans la ville : le Maréchal, averti par sire Ricart de Cliffort que la lutte est engagée dans les rues, demande son écu :

7948 E JOHAN D'ERLÉE li porte
Isnelement et volentiers,
Qui lors esteit sis escuiers.

A partir de ce moment, Jean d'Erlée paraît très fréquemment, ou comme acteur, ou comme témoin. Ainsi, dans le combat qui eut lieu devant le Mans entre Henri II et Philippe-Auguste, Guillaume le Maréchal fit deux prisonniers, qui toutefois lui échappèrent, lui laissant dans la main les freins de leurs chevaux ; le poète dit alors :

8692 Testemoingne JOHAN D'ERLÉE
A qui, cuit, li frein baillié furent.
Quant cil le dient quis rechurent
Come d'oïe et de veüe,
8696 Dunc deit la chose estre creüe,

---

1. Ms. *deist.*
2. Ms. *Me matyre.*
3. Sarthe, arrondissement de Mamers.

Jean d'Erlée avait vu grandir sa situation en même temps que son patron s'élevait aux honneurs. Aussitôt que le Maréchal, alors gouverneur de Rouen, apprend la mort du roi Richard, il envoie en Angleterre pour saisir la terre au profit de Jean Sans Terre, et ce fut Jean d'Erlée qu'il chargea de cette importante mission :

E si est dreiz que ge vos die
Que misire JOHAN D'ERLIE
I ala, qui hastivement
11916 En fist tot son commandement

Quand le Maréchal est obligé de quitter ses possessions d'Irlande, qui étaient très considérables, pour obéir à un ordre du roi Jean, c'est à Jean d'Erlée qu'il en confie la garde (vv. 13472 et suiv.). Lorsque le roi Jean, se défiant du Maréchal, lui eut pris deux de ses fils à titre d'otages, il confie la garde de l'un d'eux à Jean d'Erlée, et le fait maréchal de son hôtel (vv. 14537 et suiv.). Enfin Jean d'Erlée assiste aux derniers moments du Maréchal; c'est lui que le Maréchal charge de recouvrir son cercueil avec une étoffe précieuse rapportée d'outre-mer à cet effet; c'est à lui qu'on devra de connaître, avec les détails les plus minutieux et les plus précis, les derniers actes et les dernières paroles du régent d'Angleterre et notamment les conseils qu'il adressait, mourant, au roi Henri III, alors mineur.

Le dernier des passages cités porte *Erlie*, la finale *ie* étant assurée par la rime; mais partout ailleurs le poème porte *Erlée*. Dans les documents latins on lit *Erleia*, *Erleya*, *Erleg'*, *Erlegh'*. C'est *Early*, Berkshire [1]. Il serait hors de propos de réunir ici tous les témoignages que fournissent sur Jean d'Erlée ou d'*Early* les nombreux recueils de rôles publiés par le gouvernement anglais. Je me borne à dire que ce personnage n'apparaît pas, à ma connaissance, dans ces documents, avant le règne de Jean. Nous avons vu qu'il figure dans le poème dès la fin du règne de Henri II. Il serait particulièrement intéressant de fixer l'époque de son décès. Nous obtiendrions de la sorte une limite inférieure pour la composition du poème, qui, dans ses derniers vers, parle de Jean d'Erlée comme vivant encore. J'ai rencontré une pièce qui fournit à peu près la date cherchée. C'est un acte de la quinzième année de Henri III (1231) par lequel Henri d'Erlée, frère de Jean d'Erlée, compose avec le roi, moyennant vingt marcs, pour le relief des terres que Jean tenait du roi en fief direct, et qui devaient revenir audit Henri à titre d'héritage [2]. Jean d'Erlée était donc

1. Voy. Th. Stapleton, *Magni rotuli Scaccarii Normanniæ*, II, xc.
2. « Henr. de Erlegh', frater et heres Johannis de Erleg', finem fecit cum Rege per .xx. marcas pro relevio suo de terris quas idem Joh. de Rege tenuit in caput, et que ipsum Henricum hereditarie contingunt, et inde cepit Rex homa-

mort en 1231. Ainsi se trouve confirmée l'induction exprimée plus haut (p. 28, n. 3) d'après laquelle le poème aurait été composé entre 1223 et 1231[1].

Revenons maintenant à la composition du poème. Le vers où il est dit que Jean d'Erlée en a « pourtrait la matière » a été interprété plus haut en ce sens que Jean d'Erlée aurait fourni au poète un récit en prose à mettre en vers. Et en effet il n'est pas douteux que le poète ait eu sous les yeux un récit écrit sur lequel il se guidait. On ne peut se rendre compte autrement d'assertions formulées ainsi qu'il suit : *Si com en l'estorie le truis* 3656, 16784, *Mais nostre estorie me remembre* 3885, *Issi le trovons en l'estorie* 17534, *Li escriz dit ce que je di*[2] 16027, *Tant me fait li escris entendre* 15909. Mais notre poète anonyme ne s'est pas borné à mettre servilement en vers le texte qui lui était fourni. Il domine sa matière, et sait au besoin la critiquer et la compléter. Ainsi, à propos d'un événement qui ne lui paraît pas classé à son ordre chronologique, il dit :

Mais devant la desconfiture
4928 Il avint une autre aventure
Qui deü[s]t estre devant dite,
Mais *si com ge la truis escrite*
La m'estuet dire mot a mot.

Ici il se contente de constater ce qui lui paraît être un défaut d'ordre dans la narration, sans juger nécessaire de remanier sa rédaction pour la remettre en accord avec la succession des faits ; en d'autres endroits

---

gium ejus. Et mandatum est vicecomiti Sumerset' quod, accepta securitate ab eodem Henrico de predictis .xx m. Regi reddendis, eidem Henrico plenam saisinam habere faciat de omnibus terris que fuerunt ipsius Johannis et que predictum Henricum hereditarie contingunt in balliva sua, et de quibus idem Johannes saisitus fuit die quo obiit... » (*Excerpta e rotulis finium in Turri Londinensi asservatis*, cura Car. Roberts, I (Londres, 1835), 226).

1. Certains indices permettent de resserrer entre des limites plus étroites encore l'époque de la composition du poème. Ainsi aux vers 14933-36 le poète dit que le Maréchal maria la seconde de ses filles, Isabelle, au comte de Gloucester. Or, Gilbert de Clare, comte de Gloucester, étant mort en 1229 (Dugdale, *Baronage*, I, 211 *b*), sa veuve se remaria l'année suivante à Richard de Cornouailles, celui qui fut empereur d'Allemagne. Le poète ne faisant pas mention de ce second mariage, on peut croire qu'il écrivait avant 1230. — Voici qui est plus précis encore. Aux vers 14923-8, l'auteur dit que Maheut, fille aînée du Maréchal, fut mariée à Hugues le Bigot, qui plus tard succéda au titre de son père. Or Hugues le Bigot avait succédé à son père dès le 1er mai 1221 (*Rot. Litt. claus.* I, 455 *a*). Il est donc sûr que les vers en question ont été écrits après cette date. Il est d'autre part probable qu'ils ont été écrits avant le 13 oct. 1225, car alors Hugues le Bigot, comte de Norfolk, était mort, et sa veuve avait épousé Guillaume, comte de Warenn (*Rot. Litt. claus.* II, 82 *b*), circonstance que le poème paraît ignorer.

2. Ms. *ce que je li di.*

on voit qu'il a eu des renseignements de sources variées et les a combinés avec ceux qu'il devait à Jean d'Erlée. Et d'abord il avait été témoin oculaire de plusieurs des événements qu'il raconte. Il commence ainsi le récit d'un tournoi qui eut lieu entre Anet et Sorel[1] :

Mais nostre estorie me remembre
Ce que ge vi et bien me menbre.

Il assistait donc à ce tournoi. Il dut assister à plusieurs autres, notamment à un tournoi qui eut lieu entre Ressons[2] et Gournai[3], où il vit tant de chevaliers qu'il ne peut se rappeler leurs noms :

S[i] i vindrent de mainte tere
Por pris e por enor conquere
Maint duc, maint conte, maint halt home,
Mais de lor [nons] ne sei la some,
Quer *tant en i vi* que nomer
Nes sav[r]eie ne asomer.

Ces tournois eurent lieu avant la mort du jeune roi, c'est-à-dire avant le 11 juin 1183. Il connaissait au moins de vue le Maréchal, car dans le portrait qu'il trace de sa personne, il dit qu'il avait des membres superbes, et ajoute : *Quer bien les vi et bien m'en menbre*[4]. Il est infiniment probable qu'il a dû en mainte autre circonstance faire profiter son poème de ses propres observations. D'autre part il a eu certainement des renseignements distincts de ceux qu'a pu lui fournir Jean d'Erlée. Dans les descriptions de tournois qui occupent un bon quart du poème, il insère de longues listes de chevaliers qui ne peuvent en aucune façon avoir été rédigées de mémoire. Ces listes sont méthodiques : les chevaliers y sont groupés par nations. Il n'y a pas de doute qu'il a dû avoir sous les yeux des listes plus ou moins officielles ; en voici la preuve : dans le récit d'un tournoi qui eut lieu à Lagny-sur-Marne, il s'excuse de nommer le dernier parmi les chevaliers français un personnage aussi considérable que le comte de Soissons, *Mais*, dit-il, *por ce l'ai escrit desriere | Que si le trovei en l'escrit*, 4538-9. J'ai peine à croire que ces listes lui aient été communiquées par Jean d'Erlée qui n'assistait pas à ces tournois, qui n'était même pas encore attaché à la personne du Maréchal lorsqu'ils eurent lieu. Je crois bien plutôt qu'il se les sera procurées au temps même des tournois. L'idée que ces listes seraient de pure invention ne se présentera même pas à l'esprit de quiconque aura lu le poème. Notre auteur est très prudent : il ne dit pas tout ce qu'il sait —

1. Sorel-Moussel, Eure-et-Loir, canton d'Anet.
2. Ressons-sur-Matz, chef-lieu de canton, de l'arr. de Compiègne.
3. Gournai-sur-Aronde, canton de Ressons.
4. Ce passage fait partie des morceaux publiés ci-après, v. 720.

nous le verrons plus loin — mais il est absolument sûr qu'il n'invente rien. Enfin ce qui ne laisse aucun doute sur la variété des sources auxquelles le poète a puisé, c'est son témoignage même. A propos d'un épisode de la bataille de Lincoln (1217), il avoue franchement qu'il se trouve en présence de récits discordants :

Seignor, ci me (*corr.* ne ?) covient plus dire,
Car cil qui me donent matire
Ne se cordent (*corr.* s'ac.) pas tot a un,
16404 Ne je ne puis pas a chascun
Obeïr, car je me[s]fereie,
Si'n perdreie ma dreite veie;
Si en fereie mains a creire,
16408 Car en estorie qui est veire
Ne doit nus, par reison, mentir.

Ici, comme il est question d'un événement qui n'a précédé que de bien peu d'années la rédaction du poème, il est infiniment probable qu'il fait allusion à des récits oraux. Mais ailleurs, une fois au moins, il mentionne avec précision un renseignement écrit. Il nous fait savoir que Guillaume avait accepté pour compagnon un certain « Rogier de Gaugié [1], » chevalier qui n'avait pas son pareil « de Diepe tresque a Baugié ». Ayant ainsi uni leurs fortunes, ils coururent les tournois pendant deux ans, et firent un gain considérable que le poète peut évaluer exactement, grâce à des états qui lui furent communiqués par un certain Wigain, qualifié de « clerc de la cuisine [2] ». Voici le texte :

Deuz anz [tel] compaingnie tindrent,
Mais unques en place ne vindrent
Que plus gaaing ne lor venist
3412 (Coment qu'as autres avenist)
Qu'a sis des autres ou a uit.
Ge nel [3] veil rien aveir a v[u]it,
Fors si comme li cler l'escristrent
3416 De la cort qui garde s'en pristrent :
Wigainz, li clers de la quisine,
& autres, c'est verité fine,
Proverent par escrit, sans esme,
3420 Qu'entre Pentecoste e quaresme

1. Il y a dans les *Rotuli litterarum patentium*, I, 33 (1203), un sauf-conduit accordé par le roi à « Rogerius de Gaugi ».
2. Sur l'office du clerc de la cuisine, on lit dans Fleta, liv. II, ch. 18 (prem. édit. de J. Selden, Londres 1647, p. 80) : « Officium clerici coquinæ est dena« rios recipere de garderoba pro officiis emptoris, poletæ, salsariæ, aulæ et « cameræ et scutelriæ, et creditoribus satisfacere competenter. »
3. Corr. *n'en ?*

Pristrent chevalers cent e treis,
Estre chevals, estre herneis.

On pourra me demander si entre les documents mis en profit par le poète, il s'en trouve que nous ayons en leur état original. Il faut ici établir une distinction. Il est fort possible, bien que je ne l'aie constaté sur aucun point, que l'auteur ait fait usage de quelqu'un des documents diplomatiques en nombre infini qui nous sont parvenus pour l'époque où a vécu le Maréchal, mais assurément, le poème est complètement indépendant de tous les récits historiques que nous possédons pour le même temps.

Le lecteur a déjà pu voir, par quelques-uns des passages qui ont été rapportés dans les pages précédentes, que l'ouvrage a été composé avec bonne foi et jugement. Je tiens à montrer, par quelques autres citations, que jamais l'auteur n'est allé au-delà de ses informations. Quand les renseignements lui manquent, il le dit en toute franchise, comme dans le récit du tournoi d'Épernon :

Et s'aucun des autres i ot,
Ge n'ai pas les nons en memorie,
4326 Quer nes trovei pas en l'estorie.

et plus loin :

4433 Que cil qui me dist la matire
Ne me volt ci endreit plus dire.

Il expédie en quelques vers le séjour du Maréchal en Terre-Sainte, et s'excuse ainsi de la brièveté de son récit :

7284 Ne vos [en] ai dit fors la some,
Car ge nes[1] vi ne ge n'i fui,
Ne ge ne puis trover nului
Qui la meité m'en sace dire.

Et à propos du couronnement de Richard :

Si fu a Londres coronez ;
11944 Asez[2] i out beals dons donez,
Ce dient, quer ge n'i fu pas.

Après avoir raconté en grand détail un voyage de Richard en Angleterre, par Rouen, Bonneville, Caen, Bayeux, Barfleur et Portsmouth, il ajoute :

Ci endreit ne voil or plus dire,
12836 Quer ne sai pas bien la matire
A combien ele fu montée
Desqu'el me seit avant contée.

1. Corr. *nel*.
2. Ms. *A celz*.

S'il s'abstient de parler de ce qu'il ignore, il lui arrive aussi de ne pas dire tout ce qu'il sait, soit par crainte d'encombrer son récit de détails fastidieux, comme au v. 346 [1], soit par prudence. L'une des parties les plus curieuses du poème est celle où l'auteur nous conte en grand détail la brouille survenue entre le jeune roi Henri et le Maréchal, à la suite de calomnies répandues sur le compte de ce dernier. Les calomniateurs étaient au nombre de cinq. Le poète les connaît, mais il ne veut pas en nommer plus de deux :

E si sai jo bien qui cil furent
Qui ceste traïson esmurent;
Mais ne sont pas a nomer tuit :
Mal gré m'en savreient, ce cuit,
Telz i a unquor des lignages,
Por ce m'en tieng, si faz que sages.

Et toutefois, il savait concilier le soin de sa sécurité avec les exigences de la vérité, car après avoir nommé deux des traîtres, « Adam Clikebou et sire Thomas de Colonges, » qui apparemment étaient morts sans laisser d'héritiers intéressés à défendre leur mémoire, il indique que les noms des trois autres figureront par la suite quelque part dans le poème :

Cinc furent a ceste mestarde [2],
Mais de treis me sui doné garde,
Que ge nes nomerai mie ore :
Asez serront nommez encore.

Notre auteur a pour le roi Jean tout le mépris que ce triste personnage inspirait à la plupart de ses contemporains. Toutefois, bien qu'écrivant sous Henri, il reste fidèle à ses habitudes de prudence : il se garde soigneusement de tout ce qui pourrait ressembler à une invective ou à un blâme direct, et a soin de placer dans la bouche de quelqu'un des personnages du poème l'expression mitigée de ses sentiments. Sa réserve se montre dans ce qu'il dit de la disgrâce de Guillaume de Briouze [3] : le roi, dit-il, qui l'avait beaucoup aimé, se brouilla avec lui et le chassa d'Angleterre :

---

1. Voir les extraits publiés plus loin.
2. Je ne connais pas *mestarde;* faut-il corriger *mesgarde?* Ce mot ne se trouve pas, selon Littré, avant le XVI[e] siècle.
3. *Will. de Braiose;* c'est Briouze-Saint-Gervais, Orne, canton d'Argentan; voy. une note de M. Delisle, *Chron. de Robert de Torigni*, I, 138. Les démêlés de ce personnage avec le roi Jean et la guerre qui en fut la suite eurent lieu en 1209 et 1210; voir Mathieu de Paris, *Chron. maj.*, éd. Luard, IV, 530, et l'*Hist. des ducs de Normandie* publiée pour la Société de l'histoire de France (1840) par Fr. Michel, pp. 111-2; cf. Dugdale, *Baronage of England*, I, 415-8. Son petit-fils, également nommé Guillaume, épousa Ève, la quatrième des filles de Guillaume le Maréchal; voir Dugdale, I, 419 et 602, et le poème, vv. 14941-6.

14152 Ce fu grans deus e granz pecchez,
Mès ne sai par quele enchaison :
Si ne sereit mie reison,
Se gel saveie, quel deïsse.

Il est visible que notre poète savait, comme on disait au moyen âge, « esgarder sens et mesure ». C'était un poète de cour, et pour préciser davantage, un peu trop peut-être, un héraut.

La part que les hérauts d'armes ont prise à la littérature, tant en France qu'en Angleterre, n'a pas été jusqu'à présent justement mesurée. On peut même dire que tout ce qui a été écrit sur les hérauts en général est insuffisant. Les deux articles qui leur sont consacrés dans le glossaire de Du Cange (HERALDUS et HIRAUDUS) ne contiennent que des textes du XIVe siècle et surtout du XVe [1]. On peut en dire autant de la dissertation de Fauchet, intitulée « des Heraux [2] ». Enfin, bien que le mot se rencontre fréquemment sous sa forme ancienne, *hiraut* [3], dans les écrits du XIIIe siècle, le plus ancien exemple cité par Littré n'est que de la fin du XIVe siècle. Le héraut, quelle que soit d'ailleurs l'étymologie de ce mot [4], est celui qui appelle, qui proclame. Sa fonction originaire est d'annoncer les tournois [5], et, pendant la durée du tournoi, de proclamer les noms des combattants [6]. Dans les pays où l'usage des tournois ne s'est pas établi, par exemple dans le midi de la France, il n'y a pas de hérauts. A mesure que les tournois, d'abord pure et simple image de la guerre, se modifient, se conforment à des règles qui ont pour but de diminuer les dangers et les inconvénients de tout genre de ces violents exercices, le héraut devient une sorte de maître des cérémonies. Il a un costume particulier [7]. Il se distingue nettement du jongleur ou du ménestrel, qui joue de divers instruments, fait des tours et montre des animaux savants, ou récite des poésies qu'il a parfois composées [8]. Mais bientôt

---

1. Il y a, sous HIRAUDUS, un texte tiré de la traduction en vers des Vies des Pères (com. du XIIIe s.), mais c'est un texte tout à fait insignifiant.
2. *Œuvres*, Paris, 1610, ff. 515 vo-519. C'est le troisième chapitre des *Origines des chevaliers, armoiries et heraux*.
3. Quelquefois *haraut*.
4. L'étymologie proposée par Diez (*Etym. Wœrt.* I, *araldo*) : *hariowalt*, intendant d'armée, ne convient ni à la forme ni au sens. La conjecture que M. Scheler présente à son tour (et qu'il a empruntée à Chevallet, cf. aussi Gachet sous HIRAUS) la racine *har*, de l'anc. h. all. *haren*, crier, appeler, conviendrait assez bien au sens.
5. Voir par ex. *Roman de Ham*, p. 250.
6. Voir passim les *Tournois de Chauvenci*.
7. Voir Baudouin de Condé, *Le conte des hiraus*, dans les *Dits et contes de B. de Condé et de Jean de Condé*, éd. Scheler, I, 168.
8. Jongleur et ménestrel sont deux termes souvent employés dans un même

le héraut empiète sur le terrain du ménestrel avec qui il ne tarde pas à se trouver en rivalité [1]; il chante les louanges des chevaliers [2]; il rédige des récits de tournois. Peu à peu sa position sociale grandit : il accompagne les ambassades, et, comme il connaît les règles de la courtoisie et celles du beau langage, il devient une sorte de porte-voix officiel. En même temps, le cercle de son activité littéraire s'étend. Son état lui procure l'occasion de voir beaucoup de pays et de connaître les mœurs des nations diverses. Il sait mettre à profit ses connaissances ; il rédige des travaux véritablement historiques, en vers d'abord, bientôt en prose, et au xv[e] siècle, notre littérature lui doit quelques-unes de ses œuvres les plus distinguées.

Sommes-nous assurés que l'auteur de l'histoire de Guillaume le Maréchal fût un héraut de profession ? Nous n'en avons pas la certitude, mais il y a au moins quelque probabilité ; peut-être arriverons-nous même à découvrir dans le poème quelques détails sur sa personne. Je prie le lecteur de ne pas oublier que les observations qui suivent ne sont présentées qu'à titre de conjectures.

Dans le récit d'un tournoi qui eut lieu à Joigny, probablement un peu avant 1180, l'auteur nous représente les dames « carolant » avec les chevaliers au son d'une chanson que chantait le Maréchal. Vient ensuite cet épisode qui ne me semble pas indifférent :

Et quant il (*le Maréchal*) out sa chanson dite,
Qui molt lor pleist e lor delite,
Lors commença un[s] chantereals
Qui ert hirauz d'armes nov[e]als,
E chanta novele chanson,
Ne sai qui louot ne que non,
Mais el refreit out [3] : « Mareschal,
« Kar me donez un boen cheval. »

Cette demande n'avait rien d'inusité : c'est l'objet même d'une pièce bien connue de Peire Vidal [4]. Le Maréchal satisfit promptement le jeune héraut, et à peu de frais. Il se met en selle, et se lançant sur l'un des

---

sens, assez large, qui est celui du provençal *joglar;* mais il paraît résulter de certains exemples que le jongleur était plutôt celui qui faisait des tours ou jouait des instruments, et le ménestrel celui qui composait des œuvres littéraires en vers ou en prose.

1. Voir le *Conte des hiraus*, précédemment cité.

2. Je n'ay mais bon seneschaut
Ne pour moy louer heraut

(Eust. Deschamps, éd. de Queux de Saint-Hilaire, II, 225.)

3. Le ms. ajoute *li* qui trouble la mesure et le sens.

4. Voy. *Romania*, II, 429.

chevaliers du parti opposé qui se rendaient au tournoi, il le porte à terre, puis lui prend son cheval qu'il donne au héraut.

E cil, sanz plus dire parole,
Se fiert o tot en la karole,
E dist a toz : « Vez quel cheval !
3512 « Cest me dona le Mareschal[1]. »

Plus loin, il est encore question d'un héraut, qui cette fois est désigné par son nom. C'est à l'occasion des faux rapports par lesquels certains envieux réussirent, comme on l'a vu plus haut, à éloigner le jeune roi du Maréchal. L'un des calomniateurs essayant, mais sans succès, d'entraîner dans le complot un certain Raoul de Hamarz[2], lui représente qu'après tout la vaillance du Maréchal n'est pas telle qu'on veut bien le dire. Sa renommée vient simplement de ce que HENRI LE NORROIS le suit toujours dans les tournois, en criant : « Ça ! Dex aïe al Mareschal ! »

Ore oiez dunt muet cis gorreis[3] :
Ve[i]rs e que Henri li Norreis,
Dès que li reis[4] s'esmuet e point,
5224 Que lors se crie a icel point.
Qui que point amont ou aval,
« Ça ! Dex aïe al Mareschal ! »
Fait Henris, e chascun s'enpresse...

Le Maréchal, banni de la cour royale, se remit à courir les tournois, et le jeune roi ne tarda pas à apprendre de la bouche d'un témoin oculaire, Baudouin de Béthune, quels succès il avait remportés. « Mais, » dit-il, « n'as-tu pas vu le Norrois crier autour de lui : « Ça ! Diex aïe al « Mareschal ! » — Sire, nenni ; il n'y était pas. — Pas possible ! mais « dis-moi, frère, le Maréchal serait donc capable de faire chevalerie par « lui-même ? — Ha ! sire, que dites-vous ? c'est un des meilleurs che- « valiers du monde ! » (vv. 6220-36).

Je ne puis m'empêcher de soupçonner que le jeune héraut à qui le Maréchal donne un cheval, Henri le Norrois et l'auteur du poème étaient des confrères et probablement des contemporains. Peut-être même, si l'auteur est le Jean du vers 19195, serait-il permis de l'identifier avec le

---

1. Il n'est pas sûr qu'il y ait ici un manquement à la règle de la déclinaison, car on pourrait au vers précédent mettre *quel cheval* au cas sujet.

2. Hamars, arr. de Caen, cant. d'Evrecy. Plusieurs personnes ayant le surnom de « Hammarz » paraissent dans les documents du temps du roi Jean.

3. L'état d'un homme en vue, à la mode, avec une nuance défavorable; *gorre* et *gorrerie* sont traduits dans Cotgrave par « bravery » et aussi par « pride, vaunting, vain-glory », voir la peinture des *gorriers* dans une des *chansons du XVe siècle* (n° cxxix) publiées par G. Paris pour la Société des anciens textes français.

4. Henri, le jeune roi.

jeune héraut d'armes du vers 3486. Et si le poème est réellement anonyme, on pourrait aller plus loin encore, et identifier l'auteur à la fois avec le jeune héraut d'armes et avec Henri le Norrois.

A tout le moins, pour en revenir à ce qui est susceptible de démonstration, il y a lieu de croire que ces trois personnages, qui n'en forment peut-être que deux ou même un, étaient contemporains. N'oublions pas que le poète devait être d'un âge déjà avancé lorsqu'il se mit à l'œuvre, puisque — nous l'avons vu plus haut — il assista à des tournois qui eurent lieu avant 1183. Il aurait pu être alors âgé d'une vingtaine d'années. En 1219, date de la mort du comte de Pembroke, il aurait eu près de 60 ans. Si on se refusait à reconnaître dans le Jean du v. 19195 le nom de l'auteur, on ne devrait pas être surpris, toutefois, que le poète ait eu en même temps la volonté de garder l'anonyme et le désir de laisser transparaître son nom. Jusque dans le cours du XIIIe siècle, nos vieux poètes gardent habituellement l'anonyme. On paraît avoir considéré au moyen âge comme de mauvais goût d'introduire sans motif son nom dans une composition littéraire. Dante ne s'est nommé qu'une fois dans la *Comédie*, et il s'en est excusé [1]. Les exceptions, pour être fréquentes, se justifient ordinairement par des motifs particuliers. Ainsi, les traducteurs de vies de saints ou en général ceux qui traitent en vers de quelque matière édifiante se nomment assez souvent pour appeler sur eux les prières des lecteurs, et les auteurs de romans d'aventure, surtout les plus connus tels que Chrestien de Troies, se nomment volontiers à la troisième personne au début de leurs poèmes, dans la pensée que la notoriété de leur nom prédisposera favorablement l'auditoire [2], mais encore une fois, c'est l'exception. Et cependant, on conçoit qu'un auteur n'ait pu se détacher de son œuvre au point de s'y refuser une place modeste et cachée, soit en écrivant, au commencement ou à la fin, son nom en acrostiche, soit, procédé plus délicat, en se donnant à lui-même un rôle parmi les personnages les moins en évidence du récit. Il y avait là une manière d'allusion obscure qui devait être saisie par quelques amis ou protecteurs, et c'était assez.

Puisque j'ai parlé de Henri le Norrois, personnage qui obtiendra peut-être quelque jour, par suite de nouvelles découvertes, le droit de figurer dans notre histoire littéraire, qu'il me soit permis de remarquer que ce nom de *Norrois* ou *Norreis*, le nom actuel *Norris* [3] est assez fréquent en Angleterre au moyen âge. On a la preuve qu'un certain Henri le Norreis vivait au temps du roi Jean, mais je ne me risque point

---

1. *Purg.*, XXX, 55 et 63.
2. Cf. G. Paris, *Romania*, X, 411-2.
3. Voy. Bardsley, *Our english surnames*, p. 122.

à l'identifier avec son homonyme du poème, parce que dans les textes que je rejette en note [1], la condition du personnage n'est pas spécifiée.

L'auteur, quel que soit son nom, n'en était assurément pas à son coup d'essai lorsqu'il entreprit de raconter en vers l'histoire du Maréchal. On ne débute pas à soixante ans, et d'ailleurs il n'eût pas été désigné pour une œuvre aussi importante s'il en avait été à ses débuts. Possédons-nous quelque autre composition du même auteur ? Il y a dans notre poème un tel art de composition, une telle habileté de style, qu'une œuvre sortie de la même main se reconnaîtrait aisément dans la foule des ouvrages anonymes. Notre poète d'ailleurs a certaines expressions qu'il affectionne, dont il n'est pas seul à se servir sans doute, mais dont il fait plus souvent usage qu'aucun de ses contemporains. Si on constatait les mêmes particularités ailleurs, ce serait un premier indice qui pourrait mettre sur la voie d'une comparaison plus détaillée. Jusqu'à présent je n'ai remarqué aucun poème qui porte le cachet si personnel de notre auteur, mais je n'ai point encore épuisé les recherches à faire sur ce point [2].

Sans vouloir entrer dans un examen littéraire qui exigerait des citations trop étendues pour les limites de ce mémoire, je tiens à faire remarquer que le poème de Guillaume le Maréchal n'est pas du tout conçu dans la manière des romans d'aventure, qui pourtant étaient si en

---

1. « Henricus le Norreis » figure sur une liste des hommes qui, ayant été mis hors la loi (*utlagati*) pour avoir pris part à la rébellion de Fouke Fitz Warin, furent, en 1203, réintégrés dans leurs droits (*inlagati*) par lettres du roi Jean. Cette liste est publiée dans les *Rotuli litterarum patentium* (Londres, 1835, in-fol.) I, 36, et a été reproduite par Th. Wright, *The History of Fulke Fitz Warine*, Londres, 1855 (Warton Club), p. 226, puis par MM. Moland et d'Héricault, *Nouvelles françoises en prose du XIVe siècle* (Paris, 1858, Bibl. elzév.), p. xxxvij. De plus, en 1200, deux lettres du roi Jean font mention de « Henricus le Noreis » ou « Norrensis » qualifié de frère d'Alain le médecin, clerc du roi :

Joh ... sciatis nos concessisse et presenti carta confirmasse magistro Alano clerico nostro pro servicio et homagio suo totam terram cum omnibus pertinentiis suis quam Henricus le Noreis frater suus tenuit de nobis in Clayo ... (*Rotuli chartarum in Turri Londinensi asservati*, I, 48 *a*).

Joh. ... sciatis nos concessisse et presenti carta nostra confirmasse magistro Alano medico fratri Henrici Norrensis medietatem totius terre que fuit Ric. filii Outi de Lincoln. ... (*Ibid.*, 48 *b*).

« Henricus filius Henrici le Noreis » paraît encore en 1235. Voy. *Excerpta e rotulis finium* ... cura Car. Roberts, I, 287. Voir pour d'autres individus ayant le même surnom la table du même volume sous *Le Noreis* et *Noreis*, et aussi la table des *Rotuli de oblatis et finibus tempore regis Johannis* publiés par Th. D. Hardy, aux mêmes noms.

2. Si on admet que l'auteur s'appelait Jean, on pourrait être tenté de l'identifier avec le trouvère du même nom à qui nous devons un roman de Lancelot, ou plutôt de Rigomer (voy. *Romania*, X, 493), conservé en manuscrit dans la bibliothèque de M. le duc d'Aumale, dont quelques vers ont été cités par M. Hippeau, *Le bel inconnu*, p. xxv-xxvij. La même idée m'est venue, mais il n'y a aucun rapport entre la manière des deux auteurs.

faveur en Angleterre au temps de Richard Cœur de Lion et de Jean Sans Terre. C'est un tout autre style. Il semble même que l'auteur ait été peu nourri des œuvres en vogue de son temps. Les allusions littéraires que j'ai remarquées dans ce poème de plus de 19,000 vers sont au nombre de deux, et toutes deux se rapportent au même poème, au *Fuerre de Gadres* (le fourrage de Gaza), portion du roman d'Alexandre qui a eu son existence indépendante et se trouve même parfois isolée dans les manuscrits.

Je me dispense aussi de rechercher à quel pays appartenait le poète historien, que je veux simplement, pour le présent, remettre à son rang dans notre littérature. Je devrais à ce propos me livrer à une étude linguistique qui ne saurait être écourtée, et j'aime mieux laisser intacts les points que je ne pourrais actuellement qu'effleurer. Je me borne donc à dire que l'auteur, qui est très anglais de sentiments, n'est cependant pas anglais de naissance. Je le crois originaire des possessions continentales de l'Angleterre, probablement de la Normandie.

II. — EXTRAITS.

1. Début du poème; Jean le Maréchal; guerre entre l'impératrice Mathilde et le roi Étienne.

Il n'entre pas dans le plan de ce mémoire d'analyser le poème. Un récit historique ne s'analyse pas comme une fiction. Il faut choisir les faits non en raison de la valeur qui leur est attribuée dans la narration, mais selon leur importance absolue dans l'histoire et selon leur nouveauté. Je ne pourrais donc me dispenser de joindre à mon analyse une sorte de commentaire historique perpétuel où, pour chaque événement, les données du poème seraient comparées aux données des récits connus jusqu'à ce jour. Il y aurait matière à un travail considérable, dont j'ai, à la vérité, réuni en partie les éléments, mais que je ne serais pas en état de mener à bonne fin présentement, et qui d'ailleurs exigerait des développements hors de proportion avec l'espace dont nous disposons ici. Je me bornerai donc à transcrire, comme échantillons, un très petit nombre de morceaux, auxquels je joindrai les éclaircissements nécessaires.

Le premier de ces morceaux se compose des 736 premiers vers. Je l'ai choisi d'abord parce que c'est le commencement de l'œuvre, ensuite parce qu'il soulève des difficultés historiques que je crains de n'avoir pas su résoudre entièrement et sur lesquelles j'appelle l'attention des érudits compétents.

Il n'y est que fort peu question de Guillaume le Maréchal. C'est son père, Jean le Maréchal, qui y joue le principal rôle. La période histo-

rique à laquelle ce morceau se rapporte est l'époque où l'Angleterre fut troublée par la guerre pour la succession au trône entre l'impératrice Mathilde et Étienne de Boulogne, la première fille, le second neveu de Henri Ier. Des récits assez nombreux, dont plusieurs ont pour auteurs des contemporains, nous ont conservé l'histoire des événements dont l'Angleterre fut alors le théâtre. Pourtant notre poème ajoute à ce que nous savons déjà un contingent assez important de faits nouveaux. Mais il est visible que pour cette partie, l'auteur, écrivant plus de trois quarts de siècle après les événements, est l'écho d'une tradition déjà très altérée et très incertaine. Les faits se succèdent dans sa narration comme autant d'épisodes sans lien ; son récit est incohérent et toute chronologie en est absente. Aussi dois-je dire tout d'abord qu'à mes yeux cette partie du poème n'est pas à beaucoup près l'une de celles qui se recommandent le plus par la valeur historique.

Les faits racontés dans ces 736 vers peuvent se résumer ainsi : I, vers 23-119 et 370-398, détails sur Jean le Maréchal et ses deux mariages ; II, vers 120-369, Jean le Maréchal combattant pour l'impératrice, siège de Winchester, retraite de l'impératrice sur Ludgershall, combat contre Étienne, lutte contre le comte Patriz ; III, vers 399-714, le siège de Newbury.

Reprenons successivement ces trois parties.

I. — Dugdale[1] ne sait pas que Jean le Maréchal fut marié deux fois et ne connaît le nom d'aucune de ses deux femmes. Je doute fort qu'on trouve nulle part ailleurs que dans notre poème les détails que je vais résumer. De sa première femme, qui n'est pas nommée, Jean eut deux fils, Gilebert et Gautier. L'un d'eux mourut de maladie à Salisbury (v. 91) ; le second succomba à la douleur en apprenant la mort de son frère. La seconde femme était sœur du comte Patriz de Salisbury, celui qui fut tué en 1167 par Geoffroi de Lusignan, frère de Gui qui fut roi de Jérusalem. Les circonstances qui amenèrent ce second mariage de Jean le Maréchal appartiennent à l'histoire. Patriz tenait pour Étienne. Il fit une rude guerre au Maréchal (v. 147). Il eut, une fois au moins, le dessous (v. 344), mais plus tard ce fut Jean qui eut « le pire jeu parti » (v. 369). Que fit Jean ? Il quitta sa femme et épousa dame Sibile, sœur du comte Patriz. Il le fit, dit le poète, pour mettre fin à la discorde, et depuis lors l'amour et la concorde régnèrent entre eux tout le temps qu'ils vécurent (vv. 375-7).

On voit par là qu'au milieu du XIIe siècle encore des motifs de pur intérêt suffisaient pour obtenir le divorce ; on voit aussi que les adhérents des partis opposés ne se faisaient pas scrupule de conclure entre eux

1. *The Baronage of England*, I, 599.

des traités particuliers, au grand détriment de la cause qu'ils avaient jusque-là défendue. Dugdale ne sait rien du mariage de Jean le Maréchal avec la sœur de Patriz, mais il sait que ce dernier « fut élevé au « titre et à la dignité de comte de Salisbury par Mathilde [1] ». La faveur dont il fut l'objet de la part de celle qu'il avait énergiquement combattue est maintenant expliquée.

II. — Jean le Maréchal fut l'un des partisans les plus déterminés de Mathilde : ce n'est pas le poème qui nous l'apprend, car nous le savions déjà. L'auteur inconnu des *Gesta Stephani*, qui tenait pour le prince dont il écrivait l'histoire, nomme le Maréchal entre les barons qui soutinrent la cause de Mathilde [2] ; il nous le montre occupant Marlborough [3], portant le trouble par le pays et usurpant, au mépris des censures ecclésiastiques, les biens du clergé [4]. Mais, s'il nous fait part de son appréciation sur ce personnage en le qualifiant de « stipes inferni », il ne nous fait connaître en détail — au moins dans ce qui nous reste de son œuvre [5] — aucun de ses exploits. Les autres chroniqueurs du même temps ne mentionnent même pas le Maréchal, sauf le continuateur de Florenz de Worcester et Jean de Hexham, dont les témoignages seront cités plus loin. Les informations que nous apporte le poème sont donc les bienvenues, encore qu'elles aient souvent besoin d'être contrôlées. Le poète, fidèle aux habitudes de réserve que nous avons constatées plus haut, déclare qu'il ne sait pas toutes les *emprises* de Jean le Maréchal (v. 124), mais il en est une sur laquelle il donne des détails curieux et nouveaux, c'est le siège de Winchester. On sait qu'en 1141 l'impératrice Mathilde occupa Winchester et assiégea le palais épiscopal qui formait dans la cité comme une forteresse, qu'après quelques semaines pendant lesquelles Winchester subit d'effroyables dévastations, elle fut contrainte de se retirer, à l'approche d'une armée conduite par la femme du roi Étienne, aussi nommée Mathilde, et par Guillaume d'Ypres. Nous possédons sur cette affaire des informations de sources diverses et suffisamment concordantes qui nous permettent de rectifier sur certains

---

1. *The Baronage of England*, I, 174 *b*.
2. Il nomme d'abord David, roi d'Écosse, et les grands seigneurs, tels que Ranulf, comte de Chester, Baudouin, comte d'Exeter, Reinalt, fils naturel de Henri Ier, comte de Cornouaille, etc., et mentionne ensuite « barones nichilo« minus fide et merito, virtute et præstantia nequaquam comitibus inferiores : « Briennus ... *Johannes ille Marescallus* agnominatus... ». Du Chesne, *Historiæ Normannorum scriptores*, p. 956 *a b*, *Gesta Stephani regis Anglorum* ... denuo recensuit Ric. Clarke Sewell (*Historical Society*, Londres, 1846), p. 81.
3. Wiltshire.
4. Du Chesne, pp. 951 *b*, 964 *d*; pp. 100, 105.
5. Du Chesne a publié les *Gesta* d'après un ms. de Laon qui paraît perdu et qui présentait un assez grand nombre de lacunes. L'édition de Sewell n'est qu'une réimpression légèrement corrigée du texte de Du Chesne.

points le récit du poème [1]. Ainsi ce n'est pas à proprement parler la cité (v. 173), mais le château de l'évêque qui fut assiégé. Il est également inexact — et c'est la plus grosse erreur de notre récit — que le roi (vv. 183, 201, 286, 308) ait pris la moindre part à toute cette affaire : il était alors prisonnier à Bristol. Mais il y a toutefois plusieurs faits nouveaux et authentiques à tirer du poème, notamment la narration si animée, si dramatique, de la retraite de l'impératrice sur Ludgershall. Les faits étaient connus dans leur ensemble, malgré quelques divergences assez graves dans les détails, mais on ignorait le rôle important qu'y avait joué le Maréchal. C'est lui qui conseille à l'impératrice de battre en retraite vers Ludgershall (v. 199), la confiant à la conduite de Brien de Wallingford (v. 228) ; c'est lui qui, pour hâter sa marche, l'invite sans façon à chevaucher comme un homme, jambe de çà, jambe de là (vv. 213-224) ; c'est lui enfin qui, à Wherwell, à mi-chemin entre Winchester et Ludgershall, soutient l'effort de l'ennemi et assure la retraite de sa souveraine (vv. 237-276).

Jean, ayant échappé à la poursuite des Royaux, se rendit, à pied, malgré sa blessure (il avait eu un œil crevé dans l'incendie de Wherwell), à Marlborough [2] (*Merleberge*, v. 276), où il fut reçu à grand'joie. Nous avons vu plus haut que, au témoignage des *Gesta Stephani*, il y avait sa résidence. Quelques vers plus loin (v. 284), nous le retrouvons à Ludgershall, où les Royaux (le poème dit à tort « le roi ») espèrent l'enlever. Mais il réussit à les surprendre pendant leur marche, et leur inflige un grave échec. Le comte Patriz (v. 344) y perdit ses meilleurs compagnons. Je ne trouve aucune trace de cette affaire dans les historiens.

III. — Ce que le poète nous raconte du siège de Newbury [3] (vv. 399 et suiv.) est complètement nouveau. Tout ce que j'ai trouvé dans les historiens sur ce siège se réduit à ces lignes de Henri de Huntingdon, à l'année 1152 :

Rex eodem anno castrum Neubirie, quod non procul a Wintonia est, obsidens oppugnavit, et tandem expugnavit. Inde castellum de Walingeforde obsedit... (éd. Th. Arnold, *Rolls series*, p. 284 ; cf. Gervais de Cantorbery, éd. Stubbs, I, 151).

D'après le poème — dont je ne puis garantir les données, puisque les moyens de contrôle font défaut — le siège aurait duré plus de deux mois (v. 654), et aurait été signalé par des faits très dignes de remarque dont voici le résumé. Le roi fait sommer le commandant (le connétable, v. 414) de lui rendre la place. Refus de celui-ci. Un premier assaut est

1. Henri de Huntingdon, éd. Arnold, p. 284 (reproduit dans Robert de Torigni, éd. Delisle, I, 223-4); *Gesta Stephani*, éd. Du Chesne, pp. 956-7, éd. Sewell, pp. 82-3 ; William de Malmesbury, *Historia novella*, éd. Hardy, III, 50.
2. Wilts, à 35 kil. environ de Wherwell.
3. Berks, cinquième station après Reading, sur la ligne de Bristol.

repoussé. Le roi bloque étroitement la ville. Les défenseurs demandent une trêve pour consulter leur seigneur. Ils l'obtiennent, mais pour un jour seulement. Leur seigneur, c'est Jean le Maréchal (v. 473). Celui-ci écrit au roi Etienne pour obtenir une trêve plus longue, afin de pouvoir s'entendre avec l'impératrice. Etienne y consent, à condition qu'il aura un des fils du Maréchal en otage. On lui livre, non pas le fils aîné (qui s'appelait Jean, comme son père), mais Guillaume, le second fils, celui dont le poème doit conter l'histoire. Dès lors cet enfant va attirer à lui tout l'intérêt de l'auteur et du lecteur : il ne sera plus question du siège de Newbury et de la querelle entre Etienne et Mathilde, sinon très accessoirement. Guillaume le Maréchal entre en scène, et devient aussitôt le héros du poème. Si l'auteur a consacré quelques centaines de vers aux exploits de Jean le Maréchal dans la guerre pour la succession de Henri I[er], c'est assurément à cause de la circonstance tout accidentelle qui mit le jeune Guillaume en rapport avec Etienne.

Jean le Maréchal, ayant livré son fils à Etienne, s'empressa de munir Newbury d'une forte garnison, et, quand le terme de la trêve fut échu, il refusa de rendre la place, sans plus se soucier du petit Guillaume. On lui représenta qu'il risquait la vie de son fils. Il fit alors une réponse énergique qu'on pourra lire ci-après dans le texte, aux vers 513-516. Etienne décida que l'enfant serait pendu, et de peur qu'on fît quelque tentative pour le délivrer, il le conduisit lui-même au lieu d'exécution. Chemin faisant, le jeune enfant, qui ne se doutait guère du traitement qu'on lui préparait, voyant que le comte d'Arundel tenait à la main un beau javelot, lui dit : « Sire, donnez-moi ce javelot. » Pour tout l'or de France, dit le poète, le roi n'eût pas voulu qu'un enfant capable de dire de si jolies choses fût mis à mort. Et il le fit ramener au camp. Mais bientôt après on persuada à Etienne de faire lancer le pauvre petit dans la ville par une pierrière, afin d'épouvanter les défenseurs. On allait le placer dans la fronde de la pierrière, lorsqu'un mot heureux vint encore lui sauver la vie : « Dieu ! » dit-il, « quelle belle balançoire ! il est bien « juste que je m'y balance ! — Otez-le ! ôtez-le ! » dit le roi ; « il fau« drait avoir le cœur bien dur pour le faire mourir à tel martyre ; *trop* « *sait beles enfances dire* (v. 560) ! » On voit qu'Etienne était sensible aux grâces de l'enfance. On le verra mieux encore par la jolie scène où l'auteur nous représente le roi et son jeune prisonnier jouant « aux chevaliers, » c'est-à-dire se poussant des bottes avec une plante à feuille large et aiguë (v. 604) que le texte appelle *chevaliers*, peut-être une sorte de jonc ou de glaïeul. Disons avec un vieux chroniqueur français : « Chil rois Estievenes fu mout dous et mout deboinnaires et mout piteus [1]. »

---

1. *Hist. des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre* (Soc. de l'hist. de France), p. 80.

Le poète termine cet épisode par un gros anachronisme. Il nous dit que pendant le siège, l'évêque de Winchester, qui était le propre frère d'Etienne, réussit à amener la conclusion de la paix. — S'il s'agit de la paix qui fut conclue en 1153 et par laquelle la succession au trône d'Angleterre, après la mort d'Etienne, fut assurée au fils de l'impératrice Mathilde, nous sommes jusqu'ici d'accord avec l'histoire. Mais le texte poursuit en disant (vv. 679 et suiv.) que cette paix eut lieu à cause de la prise de Lincoln où le roi fut fait prisonnier. « Dès lors il ne lui resta « plus de la royauté que le titre et ses lois n'eurent plus cours » (vv. 689-690). Nous voilà en plein anachronisme, car, si la prise de Newbury est de 1152 et la paix finale de 1153, la prise du roi à la bataille de Lincoln eut lieu le 2 février 1141 [1]. — Mais continuons. « On assembla le par- « lement d'où la paix sortit à Shrewsbury (*Estroburges* ou *Escroburges*, « v. 691). Le roi fut rendu et échangé pour le comte de Gloucester... « Il eut le pis dans l'échange qui fut fait. La paix conclue, les otages « furent délivrés et Guillaume fut rendu à son père » (vv. 691 et suiv.). Ces données se rapportent encore à l'année 1141, car c'est au mois de septembre de cette année, à la retraite de Winchester, que Robert de Gloucester tomba aux mains de la reine Mathilde, femme d'Etienne. Peu après il fut échangé pour Etienne. Il est fort possible que les conditions de cet échange aient été réglées dans une entrevue, qui aurait eu lieu à Shrewsbury; le témoignage du poème sur ce point est isolé. En somme l'auteur a interverti gravement l'ordre des faits en plaçant le siège de Newbury avant l'échange qui fut fait du roi Etienne et du comte de Gloucester. On peut croire qu'ayant des notions isolées sur certains événements, mais n'ayant aucune idée de la succession de ces événements, il se sera trompé en cherchant à les mettre en rapport les uns avec les autres. C'est là l'hypothèse la plus probable; toutefois il ne serait pas impossible qu'il eût fait erreur sur le siège de Newbury, qu'il se fût trompé de nom et que son récit dût être rapporté à un siège antérieur. Pour se décider avec certitude, il serait nécessaire de connaître la date de la naissance de Guillaume, qui, d'après le poème, était évidemment un très jeune enfant au moment du siège en question. Bien qu'ici encore nous nous trouvions en présence de données contradictoires, on peut cependant déterminer cette date d'une façon approximative. En 1216, à la mort de Jean Sans-Terre, pressé par les grands du royaume de prendre la garde du jeune Henri III, le vieux Maréchal se défend d'accepter l'offre qui lui est faite, s'excusant sur son grand âge :

« Certes, seignors, ne puis mès estre
15508 « De si très haute chose mestre :

1. Voy. entre autres *Rob. de Tor.*, I, 225, et la note de M. Delisle, I, 220.

« Trop sui febles e dequassez
« Si ai quatre vinz ans passez.
« Seïez le, sire quens de Cestre...

S'il avait quatre-vingts ans passés en 1216, il devait être né au plus tard en 1136 ; il aurait donc eu en 1152, date du siège de Newbury, selon Henri de Huntingdon, 16 ans. C'est dix ans de trop pour les paroles que le poète lui prête. Les « belles enfances » dont s'amusait le roi Etienne conviennent à un petit garçon de six ans, et non plus. Mais il est probable que le Maréchal ne savait pas exactement son âge. Il est en effet le second enfant d'un mariage qui n'a pu être conclu qu'après 1141 (voy. vers 372 à 383). Il naquit donc au plus tôt en 1143, et très probablement plus tard. Il peut dès lors avoir assisté, en 1152, dans les conditions décrites par le poème, au siège de Newbury. L'auteur aura induement rattaché à la paix de 1153 les circonstances de l'échange conclu en 1141. Les érudits qui ont fait de l'histoire de ces temps une étude spéciale jugeront en dernier ressort de la valeur de cette hypothèse.

Qui a bone matyre a feire
Deit si porveïr son afaire,
S'il i a bel commencement,
Qu'il vienge a bon definement
E si en tel maner ...
Ke reisun a ses diz s'acort,
K'en n'i truisse riens ke reprendre ;
Ker custumier sont d'entreprendre
Une gent qui petit s'entendent,
Mais al bein contredire entendent.
E dunt lor vient ceste custume ?
D'envie, kui par amertume
De cuer ne puet sa boche taire,
Ne nuls grans biens ne li puet plaire.
Mais, si m'aït Dex, c'est la sume,
Ma matire est del plus prodome
Ki unkes fust a nostre tens.
Or m'i otreit Dex grace e sens
Ke je la puisse si traitier
Que asjoïr & eshatier
S'en puissent tuit cil kui l'osrunt
E kui de cuir l'escuterunt.

Al tens le rei Estiemble avint,
Kui Engleterre a peine tint
E Normendie molement
Tant ku'il la perdi folement,
K'uns chevaliers pros & loial,

N. B. — Dans ces extraits je conserve la graphie du ms. dans une plus grande mesure que si j'avais à faire une édition complète qui, destinée surtout aux historiens, devrait écarter nombre de particularités insignifiantes qui ne peuvent que gêner le lecteur ; je n'hésiterais pas, p. ex., à ramener à *ier* les finales notées *eirs*, *ers*, à *ien* des formes comme *bein* 10, 299, *rein* 95, 324, etc.; je corrigerais *ust*, 325, en *ot* ou *out*, etc. On est d'autant plus naturellement amené, en certains cas, à régulariser l'orthographe, qu'il est parfois impossible d'interpréter avec certitude telle ou telle abréviation. Ainsi j'ai rendu *ml't* par *molt*, mais, si cette forme se trouve souvent en toutes lettres, il y a *moult* au v. 74, *mut* au v. 200, *nout* (pour *mout*) au v. 272, ailleurs *mult*, etc.

4 *Je restitue* definement, *qui est totalement enlevé par l'usure, de même que la fin du vers suivant* — 9 que, *ms.* qui — 10 *Ms.* contredatretendent.

Sire Johan li Mareschas,
Qui tant esteit de grant emprise
E de grant oirre e de grant mise
Qu'entor lui out plenté de buens ;
E si n'esteit il mie cuens
Ne baron de trés grant richesce,
Mais tant foisona sa largesse
Ke tute gent s'en merveilloent.
Neïs cil kui point ne l'amoent,
Qui en avoi[e]nt grant envire,
En conveneit souvent bien dire.

Il fu seneschal d'Engleterre, (*b*)
Mais en son tens i out grant guerre
De l'empereriz e del rei,
E tant en dura le desrei
K'en la fin, ce nos est avis,
Out li reis Estiemble le pis ;
Ker li boens Marescals por voir
S'en vint tut de luc (*sic*) al dreit eir
Mahoit l'empereriz, sanz faille.
Maint estor e mainte bataille
E mainte grant peine e maint grief
Soufri por lui a grant meschief
Ainz [que] l'ovre fust amaisnie.
Treis cens chevaliers de maisnie
Tint o sei li frans chevaliers,
A ses robes, a ses deniers,
A fers, a clous, a livresons,
A beals semblanz, a riches dons,
Cum cil kui bien le savoit faire
E les boens tenir e atraire.
Mais de l'estore de la terre,
Ne de la pès ne de la guerre
Ne voil or plus ci endroit dire :
Tuit revendrai a ma matire
Del preudome corteis e sage
Qui prist feme de haut parage,
Bele e bone e joiose et liée
E si estoit been enseigniée.
A grant joie furent ensemble
Lunc tens, eissi com[e] mei semble,
Tant que dous filz out de la dame :
Ne trovast l'en treske a Seint Jame
Si trés beals enfanz com il erent.
Tant crurent et tant s'entenerent (*sic*),
Quant il ourent entendement
Que moult plourent a tote gent,
Por lur bealté, por lor proece,
Por lor sens, por lor gentilesce,
E que tant estei[e]nt apert. (*c*)
Li uns en out non Gilebert,
L'autre Guatier le Mareschal.
De grant bialté erent egal.
Tant amenderent e tant crurent
Ensemble que chevaliers furent.
Mult eurent buen commencement
Se il durassent longement,
E molt menoient bele vie.
Mais morz qui des boens a envie
Ne pout suffrir ne endurer
K'il deüssent longes (en)durer.

Issi avint con je vos di :
Li uns des deus amaladi
A Salebires, ç'oï dire :
Unkes mestier n'i orent mire
Ne unkes riens n'i pout valeir,
Sens ne proece ne aveir,
Ne rein de mort nel sucurust.
Grant doel eurent quant il murut
Si vasleit, e tant en plorerent
A poi de duel ne s'afolerent ;
Molt fu li delz grant e espès.
Li autres jo[o]ut as eschès ;
Un vaslet vit vers lui venant,
Si li demanda maintenant :
« Sez tu nuveles de mon frere? »
O cuer dolent, o leide here
Ke cil avoit sor tute rien,
Dist : « Si Dex plaist, il f[e]ra bien.
— Ou ! » fait il, « mis freres est morz !
« C'ert ma joie, c'ert mis confort,
« C'ert toz li deliz que j'avoie !
« Ja mais joie ne sera moie. »
Itant dist e si s'adola.
Einz puis ne but ne ne manga,
Einz murust de duel de sun frere.

28 *Il doit y avoir ici une lacune de deux vers, car la phrase reste suspendue* — 30 oirre, *corr.* ovre? — 46 deluc, *corr.* delivre — 62 Tuit, *corr.* Tost? — 72 s'entenerent, *corr.* s'entr'amerent *ou* amenderent, *comme au v.* 81 — 94 aveir, *corr.* saveir? — 107 *Ce vers commence par une grande capitale* — 108 *Même vers dans* Floriant et Florete *v.* 582.

Grant duel en orent pere e mere.
C'est raison, nature le veut : (*d*)
Qui a cuer porte e a cuer d(eu)eut;
Mais atant vos di jo por veir
Que nuls dels n'est a sordeleir
Ne nule joie a sorjoïr.
Qui de s[i] mais voldreit oïr
Del bon Mareschel, de Johan,
Ne vos avroie dit oan
Ses granz ovres ne ses enprises,
Ker nes ai pas tutes aprises;
Mais en sun tens fu Engleterre
En grant dolur (n)e en grant guere,
E li reingnes en grant discorde,
Que pais ne trieve ne concorde
Ne justise ne fu tenue,
Ainz fu la guere maintenue,
Si cruel e si longement
Que molt desplout a mente gent,
Quer aukunz de[s] baruns se tindrent
Al rei Estiemble, e si maintindrent
Son bien e s'enor en toz poinz,
Por ce k'il ert reis e enoinz;
Li autre disoi[e]nt por veir
Que cele qui ert del masle eir
Devoit la corone tenir
E le realme maintenir.

Issi munte entre eus la meslée
Qui unkes ne fu desmelée (*sic*)
De si ke en ces entrefaites
I out mil armes de cors traites.
Par ceste achaison, ç'oï dire,
Li quens Patriz de Salesbire
Guerreia molt le Merreschal;
Maint enui li fist e maint mal;
E li Mareschaz ensement
Li fist de granz enuiz souvent,
Ker esi va de tel bargaigne :
Li uns pert, li autres gaaigne.
Ne toit (*sic*) taire ne tot conter (f. 2)
Quer a en(e)nui porreit monter
A reconter lor assemblées
Ne lor agaiz ne lor mellées,
Mais mainte lance i out bruisée
& mainte targe depeciée
E mainte broingne ensanglentée
E meinte alme de cors gitée
E maint(e) boin chevaler de pris
I out naufré ou mort ou pris,
Mainte dame veve frarine
E mainte pucele orphanine
Que pus alerent a hontaige
Par suffrete de mariage.

Esi fu, esi l'estut estre.
L'empereriz asist Vincestre,
Ove lui fu li Mareschas
Qui tuz diz fu ver lui loi[a]ls,
E des autres baruns asés
Out entor la vile amasez
Qui la cité quidoent prendre;
Mais dedenz avoit por defendre
Bons chevalers e gent hardie
Qui por faire chevalerie
S'en issoient chascun jor fors
Por tornier a cels defors;
Mais Phelippe de Columbeirs
I esteit toz dis as premers;
Yembles de annes ert e proz,
Ke de deus parz les venquit tuz.

Li reis inelement e tost
Asembla grant gent e grant ost
Pur venir Vincestre rescorre
E por sa bone gent sucure.
Quant l'empereriz l'oï dire
Qu'a si grant ost e a tel ire
Veneit li reis por lui sosprendre
Ou por li ocirre ou por prendre,
E si li fu dit, c'est la sume, (*b*)
[Qu']el n'aveit pas le dissime home
En sun host k'il aveit el suen,
Ne li sembla ne bel ne buen,
N'ele n'out si haut conseillier
Qui lors la s[e]üst conseillier,

117 atant, *corr.* itant? — 118 dels *pour* duels *ou* dols; sordeleir *pour* sordoleir — 120 de s[i] mais, *cf. v.* 378 — 129 ne, *corr.* n'i? — 130 *Ms.* maintenus — 146 *Ms.* patrit (i *suscrit au-dessus du* t) — 152 *Il est certain qu'il manque ici au moins deux vers* — 163 veve, *ms.* uiue — 168 *Ms.* empiz (*avec* p *barré*) *de même ailleurs* — 181 *Corr.* de ans *ou* d'années — 189 lui, *corr.* lei *ou* li — 192 *Ms.* Il ... homo.

Fors li Mareschas, tote voie,
La fist tantost metre a la voie
Tot dreit a Lotegaresale.
Mut fu cele jurné[e] male,
Quer li reis e trestot son ost
Enchausa vistement & tost,
E cil souvent li trestornoent
Qui o la dame s'en aloent;
E saciez k'en ces trestornées
Vit l'om maintes seles turnées,
Maint chevalers abatre e prendre.
Ne[l] purrent suffrir ne atendre
Cil qui o l'empereriz erent:
Al meiz ku'il purent s'en alerent,
Poingnant si que regne n'i tindrent
[J]esque soz Varesvalle vindrent;
Mès forment les desavancha
L'empereriz qui chevacha
Cumme femme fait en seant:
Ne sembla pas buen ne seant
Al Marechal, anceis li dist :
« Dame, si m'aït Jesucrist,
« L'em ne puet pas en seant poindre :
« Les jambes vos covient desjoindre
« Et metre par en son l'arçun. »
El le fist, volsist ele ou non,
Quer lor enemis le[s] grevoient
Qui de trop près les herd[i]oient.

Li Mareschals de son afaire
Ne sout que dire ne que feire,
N'i vit rescose ne confort.
A Brien de Walingofort
Commanda a mener la dame, (c)
E dist, sor le peril de s'alme,
Qu'en nul lieu ne s'aresteüsent,
Por nul bosoing que il eüsent,
N'en bone veie ne en male,
De si qu'a Lothegaresale;
E cil tost e hastivement
En fist tot son commandement.

Li Mareschas el guié s'estut,
A son poer les contrestut.
Tute l'ost sur lui descarcha
Qui si durement le charcha
Que n'i pout naint plus durer;
Trop lui fui fort a endurer,
Einz s'enbati en un mostier;
N'out o lui k'un sol chevaler.
Quant li real les aperçurent
Qu'el mostier enbatu se furent :
« Or ça, li feus ! » funt il, « or sa,
« Li traïtres ne li garra. »
Quant li feus el moster se prist,
En la vis de la tor se mist.
Li chevaliers li dist : « Beau sire,
« Or ardrum ci a grant martire :
« Ce sera pecchiez e damages.
« Rendom nos, si ferom que sages. »
Cil respundi mult cruelment :
« N'en parler ja, gel te defent;
« Ke, s'en diseies plus ne mains,
« Ge t'ocirreie de mes mains. »
Por le grant feu qui fu entor
Dejeta li pluns de la tor,
Si que sor le vis li chaï,
Dunt leidement li meschaï,
K'un de ses elz i out perdu
Dunt molt se tint a esperdu,
Mais, merci Dieu, n'i murust pas.
E li real en es le pas
Por mort e por ars le quiderent; (d)
A Vincestre s'en returnerent,
Mais n'i fu ne mors ne esteinz.
Quant li feus fu aukes estreinz,
Al mielz ku'il poust s'en issi fors,
Mais mout fu empereiz del cors.
En aler a pié mistrent peine,
Chascun[s] a son poeir s'en peine;
Tote la nuit lor veie tindrent
De si k'a Merleberge vindrent;
E quant cil del chastel les virent
Grant joie e grant enor lor firent.
Mais tant vos di certenement
Que puis asembla si grant gent
Dunt fist al rei & as reials
Granz peines e ennuiz e mals.

---

197 ~~Fors, corr. Mais?~~ — 210 ~~Corr. A l'einz?~~ — 234 *Ms.* Nothegales ale — 241 naint, *corr.* neient — 246 *ms.* enbati — 248 ne li, *corr.* nen i *ou* ne s'i? — 259 *ms.* li granz feus — 260 pluns, *ms.* pluus — 272 mout, *ms.* nout — 276 *Ms.* Le si ke M.

A Lotogaresale estoit
Ou grant gent asemblé aveit,
E li reis esteit a Vincestre
Qui out fait espier son estre.
Si li manda e fist entendre
Que, s'iloic le voleit atendre,
Que il le livereit l'endemain.
Ne[l] vost pas esi prendre a mein
Li Mareschel, einz li manda
Que ja ilec ne l'atendra;
N'esteit pas hume a lui atendre :
A autres gieus vodreit entendre.
E quant li roial ce oïrent,
Trop folement s'en esjoïrent,
E distrent k'el demain vendrei[e]nt
E que par force le prendrei[e]nt.
Mais cil qui bein en fu garniz
Ne voilt pas laissier desgarniz
Sa bone gent ke o lui erent :
Après la mie nuit s'armerent
E chevacherent sagement
Tot si k'après l'ajornement
(Qu')il s'embuschierent en uns vals; (f. 3)
La atendirent les reals.
E quant l'aube fu espanie,
Li reis o sa grant ost banie
De Vincestre fors s'en turnerent,
Folement, quer desarmez erent
Fors de lur linges arm[e]üres.
Teles furent lor aventures
Que ce qu'ens querei[e]nt troverent
Plus près asez k'il ne quiderent,
Quer il estoi[e]nt en lor veie.
Unches nuls lioins a sa proie
Ne corut si cum cil corurent
As desarmez qui armé furent.
La n'aveit mot del manecier
Ne del parler ne del tentier,
Ne des orguelz ne des ventances :
As fers des glaivẹs e des lances
Si durement s'entre[n]comtre(i)rent
Que de rein ne s'entrespar(in)gnerent.
La ust perdu e ga[a]ingnié,
La out maint mort e ma[a]ingnié,
La espandi mainte servele,
La traïnna meinte boele
La ve[ï]st om ment(e) boen detrier
Par les chans aler atraier,
Quer nuls n'entendeit a els prendre,
Aillors lor conveneit entendre.
Mais isi avint tote voie
Que cels convint metre a la voie
Qui se troverent desarmez :
Ne porent soufrir les armez,
Quer n'i troverent nul ados;
Si lur convint torner les dos.
Qui nul des lor volt prendre al frain,
N'i estut fors tendre la main,
Quar en els n'out point de defense.
Mult remaint de ce ke fol pense.
Mult fui cele jurné[e] amere; (*b*)
Li quens Patriz de Salesbere
Perdi ces meillors compaingno[n]s
Dunt jeo sei bein dire les nuns,
Mais ne[s] voel ore eci nombrer,
Que ne voil mon conte encombrer;
Mais trop riche eschec enmenerent
Cil qui o le Mareschal erent,
Qui lor departi largement
E ben e bel e richement,
Si qu'a molt ben paié se tindrent
E mult lor fui bel qu'il i vindrent.

Mès Fortune, qui ne sejorne
E qui sa roe tuz jurs torne
Primes amont e pus aval,
A tost torné del mont al val
Meint home qui point ne se garde,
Que unches [ne] se dona garde
Li Mareschas deske li quens,
A tant des autres & des suens,
Qu'il out asemblé mult grant ost

---

284 *Ms.* Notogares ale — 287 *Ms.* entender — 289 *Corr.* Que il l'i vereit? — 290 a *corr.* en? — 292 l'atendra, *ms.* le tendra — 294 entendre, *ms.* atendre — 300 voilt, *sic, corr.* vout — 304 k'après, *corr.* ke près? — 306 atendirent, *ms.* entenderunt — 310 *Ms.* Forement — 313 qu'ens, *corr.* que? — 315 *Ou* estoent? — 321 orguelz, *ms.* arguelz — 337 ados, *appui, soutien; ce subst., formé de* a *et de* dos, *ou du verbe* adosser, *est classé bien à tort, dans le dictionnaire de M. Godefroy, comme une variante d'*adoub — 344 Patriz, *ms.* partit — 348 conte, *ms.* tonte. — 351 departit, *ms.* desperdi.

Par le conseil & par le cost
Del rei qui li fui en aïe,
Li fist mainte grant envaïe,
E li firent ment grant ennui.
Trop fort vei(n)sin aveit en lui,
Si out le peor geu parti.
De sa feme si departi
Par conseil, si com oï dire,
Puis prist damesele Sibire,
La sorur le cunte Patriz;
Se ne fist il pas a enviz,
Por oster d'entre els la discorde,
Puis i out amor & concorde
Qui lur dura tute lor vie.
De si mais est dreis que ge die
Des bons enfans qu'il engendra
En la dame qu'il esposa.

Li premers dunt ele fu mere (*c*)
Eut non Johan cumme le pere,
E li seconz out nun Willeme.
Si vos di (jo) ben k'en cest reaume,
N'en vint jornées en toz sens
N'out [nul] si prodome en son tens.
Li ters fu apelez Anseals,
Mult fu deboneires & beaus;
E li quarz fu Henri nomez
E de grant bien fu renumez;
Clers fu de ceeiz en escripture,
E fu de bele maneüre,
Si comme gentil hom(e) deit estre,
Puis fu aveskes de Eccestre.
Si ourent de(l)s seros mult beles
E mult corteises damiseles,
De grant appareil acesmées;
Richement furent mariées.

Après [ce] fui verité clere
Que li reis asist Neubere
A grant ost & a mult grant gent;
Mais ce fui si souprisement
Q'unkes garde ne s'en donerent
Sil ki dedenz le chastel erent
Deskes virent lor poigneürs,
Lur archier(e)s & lor coreors,
E tut[e] l'ost qui descendirent;
Pavillon[s] e tentes tendirent.
Quant cil dedenz les agarderent
Lors sore(u)nt bien que soupris erent.
Mult lor desplut le sorpresure,
Kar poi avo[i]ent garnesture.
Li reis par mesage raisnable
Fist demander le cunestable
Si li voldreit le chastel rendre,
Ou si il [le] voldra defendre.
De ce fu tost li consels pris :
« Ne sumes pas [si] entrepris
« Que ben ne nos voillens deffendre.
« N'avom talent del chastel rendre;
« A tant nus sumes ahurté
« Qu'il en i avra maint hurté,
« Maint entesté & maint plaié
« Ou de fer de glaive ou d'esp(e)ié,
« E maint merchié en tel mani[e]re
« Qu'(il) il n'av(e)ra mestier fors de [biere. »

Li reis vers lor gent s'endura;
La naissance Dieu en jura :
« Ben me vengerei des vileins,
« Tut s'en vend(e)runt parmi mes [mains.
« Or as armes, b[o]en eskuier
« E boen serjant & boen archier!
« Nus les prendrum malgré lor denz.
« Qui primes enter[r]a dedenz
« Tant lui durrei de manantie
« Ja n'iert mais povres en sa vie. »
Qui lors veïst ces(t) eskuiers
Prendre as fossés & as teriers
Asaillir mult herdiement!
E cil dedenz proeusement
& o grant ire se defendent :
Karrals & pielz aguz lur tendent
& granz fuz por els aterrer;
Laidement lor funt comperer

385 *Ms.* jorneis — 389 *Ms.* nomez Henri — 391 de ceeiz, *corr.* deienz? — 400 *Corr.* ot asis N. — 407 descendirent, *corr.* destendirent ? — 410 soupris, *ms.* soupres — 419 voillens, *ms.* voillent — 421 ahurté, *ms.* ahurré — 426 biere, *ms.* beiure — 428 *Ms.* La n. bien en uira — 435 lui, *ms.* lor — 436 iert, *ms.* eirt — 444 comperer, *ms.* errer, *et au-devant de ce mot deux lettres environ ont été grattées.*

L'emprise k'il unt sur els feite ;
Si poent, el sera desfaite.
Maint en veïst l'om reverser,
& trebuchier & enverser,
E maint blechié & maint pasmé.
Ne deivent pas estre blasmé
Cil del chastel s'il se defendent,
Quer nul precein secors n'atendent.
Cil deforz eurent le noauz ;
Aïtant remist li asauz
Qui molt out esté perillos.
Li reis en fu molt angoisous
E jura qu'autrement irreit, (f. 4)
Ne ja d'iloc ne partireit
De si ki il av(e)reit la tor prise
E de celz dedenz feit justise.
Cil del chastel se purpenserent,
Come cil qui bone gent erent,
Qu'une trieve demand[er]eient,
Et entretant si mandireient
A lor seignor & a lor mestre
Tot lor afa[i]re & tot lor estre,

La trieve quistrent & il l'orent,
& il, al plus to[st] ke il pourent,
Firent savoir a lur seignor,
Qu'il n'ourent trieve for d'un jor,
E se il puet k'il les delivre,
Quer il n'unt lai[e]nz de quei vivre.
Li Mareschals [en] prit conrei ;
Ses laitres enveia al rei
Qu'il li donast, si li pl[e]üst
Trieves tant que parlé [e]üst
A sa dame l'empereriz.
Ce feïst il trop a enviz
Por plein dit ne por couvenance,
Quer n'oust en lui point de(de)fiance ;
N'en preïst ne pleges ne gages,
Mais si il li baillent ostages
Tels comme il li demandereit,
Ce k'il li demande[nt] fereit.
Atant fu la broche taill[i]e
Ke si fui l'ovre aparillie
Qu'um de ses filz out en ostage
Dunt avenir dut grant damage,
Non le premier, mais cel après,
Willeaume, de kui dès or mès
Orra meinte bele aventure
Qui i vodra metre sa cure.
Si fu feit en tel[e] maniere
Ke li sieges se traist areire,
& cil son chastel regarni, (b)
Si l'oust trové trop desgarni ;
E mist enz de boens chevalers
E boens serjanz & bons archiers ;
& ben se pensent de [de]fendre,
K'il n'ont talant del chastel rendre,
Ne de la pais n'aveit il cure.
Li enfes fu en aventure ;
Bein s'ert li reis aperceü
K'il avei(s)t esté deceü ;
Mais li terme fu atenduz
Que li deveit estre renduz
Li chastels, naien[t] fu del rendre :
A ce ku'il out l'en convint prendre.

Dunc vindrent avant losengier,
Qui felon sunt & paltoner,
Quer l'enfant loerent a pendre.
Ben fu al pere fait entendre,
Mais il (li) dist ke ne li cheleit
De l'enfant, quer encore aveit
Les enclumes e les marteals
Dunt forgereit [il] de plus beals ;
E quant li rei[s] oï ço dire,
Si 'n out grant maltalent e ire.
Lors commenda l'enfant [a] prendre
& mener as furges por pendre ;
Vers les forches le fist porter,
Mais il ne vot pas deporter
K'ove lui n'alast a grant gent :
Mult se doutot d'enbuchement.

E li emfes ke l'on porteut
Ki de sa mort ne se doteut,
Si vit le cunte d'Arundel

---

446 desfaite, *ms.* delfaite — 453 le, *ms.* li. — 458 d'iloc, *ms.* de loc — 467 La, *ms.* Li — 472 Quer, *ms.* Et — 481 preïst, *ms.* pst *avec un* e *suscrit* — 484 fereit *est récrit sur grattage* — 486 *Ms.* aparillei — — 497 mist, *ms.* mst *ou* nist — 505 Mais, *corr.* Quant ? li, *ms.* la. — 511 Quer, *mieux vaudrait* Qui — 512 pere *est récrit sur grattage,* entendre, *ms.* atendre — 521 les, *ms.* li.

Qui teneit un bozon molt bel ;
Si li dist o simple reison :
« Sire, donez mei cel bozon. »
Quant li reis oï ceste enfance,
Por trestot l'or qui est en France
Nel laissa[s]t il pendre cel jor, (c)
Mais par simplesce e par doçor,
De quei sis cu[e]rs esteit toz pleins,
A pris l'enfant entre ces meins
& dit : « De cest torment vos lès,
« Sertes, vos n'i morrés uimès. »
Vers l'ost s'en revindrent ariere,
& l'on atornot la perriere
Por feire jeter a la tor
E as murs kui furent entor.
Lors revindrent li conseiller
Al rei loer & conseiller
Que li emfes fust tant tost pris
E si fust en la funde mis,
E si lor fust lancie[z] laenz
Por espoenter celz dedenz.
Li emfes qui poi fu senez
Fui vers la perriere menez,
La funde vit de la perriere,
Si se traist un petit ariere
E dist : « Dex aïe ! kel branle !
« Or est ben dreix que ge [m'i] branle ! »
Lez la funde s'ert acostez,
E li rei[s] dist : « Ostez ! ostez !
« Certes, mult av(e)reit felun cuer
« Ki purreit suffrir a nul f[u]er
« Que il murust de cest martire :
« Trop set beles enfances dire.
« Pernez perres & perdrials,
« Getez as murs & as kernals
« Teles cum vos porrez lever,
« Quer ja ne[s] purrez mielz grever. »
Cil entendirent al perrier ;
Li autre firent un cleier
Por faire saillir a la porte.
Un pautonier l'enfant aporte ;
Si dist en haut : « Dant conestable,
« Sa vos faites vos veritable !
« Veiz ci le fil vostre seignor (d)
« Qui ja murra en grant dolor,
« Quer ja iert sor cel clei[e]r mis.
— Avez me vos [i]tant premis ? »
Fait li conestables. — « Oïl.
— Par mon chef ! dont morra il.
« Telz presenz avra, ce saciez,
« Dunt il serra tost esquasiez
« Autresi conme un taberaut.
« Ceste gile reins ne vos vaut :
« Ja verrez sa mort e sa fin. »
Une grant mole de molin
Fist as kerneals pendre defors ;
E li emfes demanda lors
Quel gieu ce repoeit ore estre
Qu'i[l] pendei[e]nt a la fenestre ?
Quant li rois li oï ce dire,
Bonement conmensa a rire,
E dist : « Willeme, teus joiaus
« Ne vos serreit [ne] boens ne beaus.
« C'est grant pecchez kui mal vos fait,
« Quer vos n'i avez rens mesfait.
« De tels joials vos quit & lès,
« Par mei ne murrez vos jamès. »

Li reis fu al siege a segor.
En sun pavillon sist un jor
Qui esteit d'erbes e de flors
Junchie[z] de diverses colors.
Willeme les flors regardout,
Amont e a val (r)esgardout ;
Trop bonement e voluntiers
Alout coillant les chevalers
Qui creissent en la lande lée,
Qui ont la foille agüe & lée.
Quant il en out coilli asez
E dedenz son poing amassez,
Si dist al rei : « Beau sire chiers,
« Volez joer as chevalers ?
— Oïl, » feit il, « beau duz amis. » (f. 5)
E cil une partie en a mis
Tost al rei dedenz son devant,
Puis dist : « Li quels ferra avant ?

535 De quei, *ms.* Del quel, *l'l de* quel *étant à moitié grattée* — 538 uimès, *ms:* un mès — 553 branle, *ms.* branla (bnla *avec* a *suscrit*) — 566 un, *ms.* ut — 568 l'enfant, *ms.* la fant — 569 en, *ms.* hau — 576 dont, *corr.* adont, *ou* donques — 579 *Ms.* tab'aut — 590 boens, *ms.* loens — 603 lande lée, *ms.* lancelée. *On pourrait conserver* lancelée *et au v. suivant* a, *en substituant au v.* 603 *la conjonction* e *à* en ; *mais* qui creissent *resterait en suspens.* — 604 ont, *ms.* a — 610 partie, *corr.* part — 612 quels, *ms.* quens.

— Vos, » feit li reis, « beals amis chers. »
Lors prist un de ces chevaliers
E li reis tint le son acuntre,
Mais isi avint en l'encontre
Que cil al rei perdi la teste ;
Willemes [en] fist mult grant feste.
Li reis un autre l'en tendi.
Dementiers k'a ce entendi
Si li avint par (un) aventure
Qu'il vit parmi une cuverture
Un vailleit ku'il ben conoisseit :
De la chambre sa mere esteit.
Venuz fu [il] por espier,
Por escouter, por oriiller
Que de Willeume sereit feit ;
Molt en dotevent le forfeit.
Willeimes out de li grant joie;
En haut dist, ne li chaut qui l'oie :
« Bein vingiez, Wilikin amis,
« Dites kui vos a ça tramis ?
« Que fait or ma dame ma mere ?
« Que funt mes sorors & mi frere ? »
Il ce tapi molt tost ariere :
Parmi une estreite charriere
S'en fuit ignelement & tost,
Si se musça detrés un post.

Li reis escouta & oï
Come Guillaume s'enjoï.
A Guillaume tantost demande
Qu[e] il responde a sa demande
A qui ce est ke il parole ;
Bien a entendu sa parole.
Il li dist : « Fei ke dei mun pere,
« Cil est de la chambre ma mere
« Qui m'esgarda par cel pertus. (*b*)
— E por quei ne vint il par l'us ? »
Dist li reis ; querre le fist ben,
Mais il ne fust trove[z] por ren.
Ces enfances ne cist ator
Ne furent pas tot en un jor,
N'en dous jornées ne en treis,
Einz durerent plus de dous meis.
Dementiers k'a son siege sist
Li reis, durement s'entremist
Li evesques Henri[s] de pès
De Wincestre, ker nen pout mès
Endurer la trés cruel(e) guere
Dunt essilie esteit la tere
E la gent morte & confondue,
E tote joie esteit fondue
E tot gaainz tornez a perte,
E tote richesse a poverte ;
Quer kant poufre gent n'ont que prendre
Ne n'ont de quei lor rentes rendre,
Si lor estuit lessier la tere
E aillors, aillors, lor pains quere ;
Dunc apovrissent li seignor,
Si unt sufreite li plusor.
Por ce fu feite la concorde,
E reison mult ben s'i acorde,
Si ke chascuns tenist par dreit
Son tenement ke il teneit,
Si k'entr'elz n'eüst mès rancune
Ne mesesta[n]ce neïs une,
Ne male reprove retreite
De chose k'eüst esté feite.

Ceste pais & ceste parole
Fu por la prise de Nichole
Ou li reis fu par force pris.
Si en abaissa mult son pris ;
Ne li remest fors la corune.
E reis kui ne tout ne ne done,
Ne ne ga[a]igne ne ne pert, (*c*)
Ne puis ge veïr de quei sert ;
Quer sis seals pas ne corust,
Tote sa poesté morust,
Fors sul d'itant ku'il remest reis,
Mais ne corurent pas ses leis.

A Estroburges verement
Assembla l'om cel parlement
De kei cest[e] pais estut estre.
Por le conte de Gloecestre

615 *Corr.* encuntre ? *Il n'y a pour* acontre, *dans le Dict. de M. Godefroy, qu'un exemple emprunté à un texte anglo-normand, et d'apparence assez douteuse* — 680 k'a, *ms.* ke — 622 *Ms.* Qui il ; *le vers reste trop long ; faut-il corriger* cuverture *en* ouverture ? *ce mot ne semble guère ancien au sens de* pertuis, *ou* par une creveüre ? — 649 le, *ms.* li — 665 *il y a dans ce texte d'autres exemples de l'emploi d'f pour* v, *toujours après* u, *ordinairement avant* r : naufré 162, deliuferez (delivrés) 1869, feufres (fevres) 3105, liufres (livres) 4272, maufais (mauvais) 4136, maufeise 3104, oufri (ouvri) 18838, etc. — 668 *Remplacer l'un des deux* aillors *par* aler ?

Fu li reis rendu[z] & changiez ;
Si'n fu sis poers estrangiez ;
Par force l'en firent estrange,
Ker il en prist le peor change.
Esi fu ceste pais escri[t]e,
& li ostage furent quite,
E desprisoné li prison
Qui lors estei[e]nt en prison.
E Willaume vint a son pere ;
Mult e[n] out grant joie sa mere
E li trei frere & les sorro[r]s
Qui 'n eurent eü grant dolors
Por les granz tormenz k'il o[o]ient,
Que la gent souvent lor disoient,
Dunt Dex, la soie grant merci,
L'a garanti de si que ci,
Quer l'om sout dire en reprovier
A qui Damledeu velt aidier,
Que mesestance ne martire,
Ne nule reins ne lui puet nu[i]re.

En poi de tens & en poi de an(l)z
Fui Guillame cr[e]üz e granz,
E fu de cors si buen taillez
Que s'il fust par art antaillez
N'eüst il, veir, nul si beal menbre,
Quer bien les vi e bien m'en menbre,
S'out trop beals piez & beles mains,
Mais tot ce fu encor del mains
Avers le feuture del cors : (*d*)
Qui bien l'esgardast [par] defors
Si li semblast bien feit e dreit,
Que, s'il s[e]üst jugier a dreit,
Jugier porreit k'a la roonde
N'eüst mielz fait de cors el munde.
S'out brune la chevel[e]üre,
E le vis, mais de la faiture
Resemblout il asez haut home
Por estre e[m]perere de Rome.
Si out large la forcheüre,
E fu de ci bele estature
Conme nuls gentiz hom puet estre.
Mult out a lui taillier boen mestre

COMMENTAIRE HISTORIQUE.

179. C'était un Normand que Mathilde avait amené de Normandie (Colombier-sur-Seulles, arr. de Bayeux). En 1152 il est témoin à un acte de Henri, duc de Normandie (fils de Mathilde), qui est dans Rymer à cette date ; de même en 1154 (Teulet, *Trésor des chartes,* n° 138). En 1180, 1198, 1203, un Philippe de Colombier (le fils du nôtre ?) est fermier de la forêt de Roumare (*Magni rotuli Scaccarii Normanniæ*, éd. Stapleton, I, cx, cxiv ; II, ccliv, cclvij), et est témoin à divers actes de Richard Ier (Teulet, nos 368-9).

213. Le continuateur de Florenz de Worcester, qui donne des détails circonstanciés sur le siège de Winchester, rapporte que l'impératrice se rendit d'abord à Ludgershall, mais que, ne s'y trouvant pas en sûreté, elle poursuivit sa route jusqu'à Devizes (Wilts, à 35 kil. environ au N.-O. de Ludgershall), puis jusqu'à Gloucester. Il y a, dans la narration de cet historien, deux mots qui confirment ce que dit ici notre poète :

Unde, hortantibus suis, equo iterum *usu masculino* supposita, atque ad Divisas perducta, cum nec ibi secure se tutari posse ob insequentes formidaret, jam pene exanimis feretro invecta et funibus quasi cadaver circumligata, equis deferentibus, sat ignominiose ad civitatem deportatur Glaorniensem (Bouquet, XIII, 78 *c* ; Thorpe, *English histor. Soc.*, II, 134).

---

696 poers, *ms.* porers. — 724 l'esgardast, *ms.* les gardast — 730 *corr.* E beal vis ? — 734 fu de *est récrit sur grattage* — 736 *Ce vers entier, sauf le premier mot, est récrit sur grattage.*

228. « Brianus, Filius Comitis, marchio de Walingeford » (Wallingford, Berks), Will. de Malmesbury, *Historia novella*, éd. Hardy, III, 42. Il était fils de Robert de Gloucester, fils naturel de Henri Ier. Nous savons par les *Gesta Stephani* que dans sa fuite vers Ludgershall et Devizes, l'impératrice était accompagnée par Brien Fitz-Count :

Sed et ipsa Andegavensis comitissa, femineam semper excedens mollitiem, ferreumque et infractum gerens in adversis animum, ante omnes, Brieno tantum cum paucis comite, ad Divisas confugit, immensum per hoc ipsa et Brienus nacti praeconii titulum, ut, sicut sese antea mutuo et indivise dilexerant, ita nec in adversis, plurimo impediente periculo, aliquatenus separarentur (Du Chesne, p. 957 *c*, Sewell, p. 85).

237. Ce gué est probablement celui de la Test, petite rivière qui traverse le territoire de la paroisse de Wherwell (Hants), le *Varesvalle* du v. 212.

243. Le moutier de Wherwell (v. 212) dans lequel Jean le Maréchal se réfugia était une abbaye de femmes sur laquelle voy. *Monasticon anglicanum*, nouv. éd., II, 634. Nous avons sur les circonstances dans lesquelles eut lieu l'incendie de cette abbaye des récits assez discordants qui nous donnent le moyen d'éprouver la valeur des informations fournies par le poème. Ces récits sont, en somme, au nombre de trois : 1° le continuateur de Florenz de Worcester, 2° les *Gesta Stephani*, 3° Jean de Hexham (*Hagulstaldensis*). — Le continuateur de Florenz de Worcester confirme en somme le récit du poème :

Johannem etiam, fautorem eorum, ad monasterium Warewellense fugientem, milites episcopi (*l'évêque de Winchester*) persequentes, cum exinde nullo modo expellere valuissent, in ipsa die festivitatis exaltationis Sanctæ Crucis, immisso igne, ipsam ecclesiam Sanctæ Crucis cum sanctimonialium rebus et domibus cremaverunt, indumentis earum et libris cum ornamentis inclementer ablatis, sanguine quoque plurimo, coram sancto altari, humano horribiliter effuso ; prædictum tamen Johannem nec capere nec expellere potuerunt (omis dans Bouquet ; Thorpe, II, 135).

L'auteur des *Gesta Stephani* présente les faits autrement. Selon lui, Wherwell aurait été fortifié et muni d'une garnison par les partisans de l'impératrice, afin d'assurer le ravitaillement des troupes qui assiégeaient l'évêque de Winchester. Attaquée à l'improviste, la garnison aurait été taillée en pièces, quelques-uns seulement de ceux qui la composaient réussissant à se réfugier dans l'église, d'où ils auraient été délogés par l'incendie :

Sed regales ... subito et insperate cum intolerabili multitudine Werwellam advenerunt, fortiterque in eos undique irruentes, captis et interemptis plurimis, cedere tandem reliquos et in templum se recipere compulerunt. Cumque vice castelli ad se defendendos templo uterentur, alii, facibus undique injectis, semiustulatos eos e templo prodire, et ad votum suum se sibi subdere coegerunt (fin du livre I, Du Chesne, p. 956 *d*, Sewell, p. 83).

Cet échec aurait décidé, selon le même historien, l'impératrice et ses partisans à évacuer Winchester. Il en est tout autrement, on l'a vu, dans le poème et dans la continuation de Florenz, où la défense de Wherwell est présentée comme un simple épisode de la fuite de l'impératrice. — Enfin Jean de Hexham, de même que l'auteur des *Gesta Stephani*, fait du combat de Wherwell la cause de la retraite de l'impératrice. Il raconte que Robert de Gloucester et Jean le Maréchal furent attaqués et mis en déroute alors qu'ils escortaient un convoi de

vivres destiné aux troupes de l'impératrice, à Winchester; mais il ne dit rien de l'incendie du monastère.

> Cumque obsidio in dies protraheretur, fame afflicta est multitudo. Emissi sunt autem ducenti milites cum Rodberto filio Edæ et Henrici regis notho, et Johanne Marascaldo ut conducerent in urbem eos qui comportabant victualia in ministerium imperatricis et eorum qui obsessi fuerant : quos persecuti Willelmus d'Ipre et pars exercitus usque ad Warewella, ubi est congregatio sanctimonialium, et milites et omnem apparatum, qui erat copiosus, abduxerunt (Twysden, *Historiæ anglicanæ scriptores X*, col. 270; Bouquet, XIII, 89 A).

Nous nous trouvons donc en présence de deux versions : dans l'une l'affaire de Wherwell détermine la retraite de l'impératrice, dans l'autre cette affaire est un épisode de cette même retraite. Il n'est pas douteux que le témoignage du poème apporte à la seconde version un appui considérable.

381 et suiv. Sur les fils de Jean le Maréchal, voy. Dugdale, *Baronage*, I, 599, 600 ; Henri (v. 389) fut doyen d'York en 1189, puis évêque d'Exeter en 1194. Il mourut en 1206 (*Monast. Anglic.*, nouv. éd. II, 515 *b*).

527. Guillaume d'Aubigni, comte d'Arundel, qui avait épousé Aeliz, veuve de Henri Ier ; voy. Delisle, *Chronique de Robert de Torigni*, I, 215, note 6.

2. — Une bonne aubaine.

Le court morceau qui suit n'a aucune importance historique, bien que je n'aie aucun doute sur la réalité de l'amusante anecdote qui y est contée. Mais il est, si je ne me trompe, de nature à donner l'idée la plus favorable du talent narratif de notre auteur. Il peut soutenir la comparaison avec les meilleurs de nos anciens fableaux. La mise en scène y est parfaite. Il y a un : « Prenez les deniers, Eustache ! » qui au théâtre aurait du succès. Je disais que ce curieux récit n'avait pas de valeur historique : je me rétracte ; il prouve au moins que Guillaume le Maréchal n'était pas moins bon théologien que vaillant chevalier.

Si comme li Maresch. vint
Cele part, eisi li avint
Qu'i[l] li prist talent de dormir.
Par force l'estut endormir.
Eüstace remest o lui
De Berteimont, sans plus nului;
E cil qui al dormir s'aveie
Descendi dejuste la veie
E coucha dormir en la place,
E sis escuiers Eüstace
Abati des chevals les freins,
Sis lassa peistre par les pleins.
Si com li Maresch. dormeit,
E vos uns hom(e) qui beals esteit
E granz, e une femme bele,
Ne sai s'ert dame ou damisele,
Sor deus palefreis beals e granz,
Gras e refez e bien emblanz.
Si ambloent granz ambleüres
E aveient granz trosseüres :
Deus chapes de brun afublées
De Flandres molt bien ascesmées.
Quant il vindrent iloc endreit
Ou li Maresch. se dormeit,
Si dist la feme o voiz molt basse :
« Ahi Dex ! comme ge sui lasse ! »

Eüstace la tresoï (f. 45)
E li Maresch. bien l'oï
E s'esveilla e demanda :
« Eüstace ! qu'oï ge la ? »
Cil respont : « Sire, c'est la some,
« Ge vei une feme e un home
« Qui par ici devant trespasse.
« La feme dist qu'ele est molt lasse,
« Mais toz dis vont granz ambleüres
« E unt molt riches trosseüres. »
Dist li Maresch. : « Met mun frain,
« Quer ge voil saver tot de plein
« Dunt il vienent & ou il vunt,
« E lor afaire e quel il sunt. »
Tantost monta a l'eins que il pout,
Mais, de la haste que il out
De s'epée ne li sovint ;
E poinst tant que tresque a els vint.
L'ome parmi la manche prist
De sa chape [e] si li dist :
« Beal sire, or me dites le veir,
« Qui estes vos ? gel voil saver. »
E cil cui torna a ennui,
Li respondi : « Sire, uns hom sui.
— Ce vei ge mut bien, par ma teste,
« Que vos n'estes mie une beste ! »
Cil hurta del cote sa chape,
Si que al Maresch. eschape.
Quant la chape fu achapé[e],
E cil met la main a l'espée.
Li Mareschal li dist itant :
« Alez vos meslé[e] querant ?
« Vos l'alez querant, vos l'avrez,
« Si que asez tost le savrez. »
A Eüstace dist sanz faille :
« Ça baille m'espée, ça baille ! »
Cil s'esbahi e traist en sus,
Sa chape laissa coler jus
Si que l'espée fu couverte (b)
Que por traire aveit descouverte.
Li Maresch. fiert d'eperon,
Sil saissist par le chaperon ;
Par si grant aïr le sacha,
Qu'uns de ses deiz li ahocha
A sa coife, e ele dessire
Esi endreit, n'a plus que dire
Fors que ce fu le plus bel moingne
Que l'en trovast dusque Coloingne,
Quant out la teste descouverte ;
Lors n'i out [point] de la couverte.

Lors dist li Mareschal itant,
« Ha ! vos aloie ge querant !
« Qui estes vos ? dites le mei,
« E ceste feme que ge vei ? »
Cil out peor & fu huntus,
E entrepris e angoissos,
Si dist : « Sire, por Deu merci,
« Ci sumes en vostre merci.
« Uns moines sui, bien le veez.
— Or(e) dites comme vos alez,
« Dites le mei, nel celez mie.
— Sire, ceste feme est m'amie
« Que g'ai de son païs emblée ;
« S'alons en estrange contrée. »
Puis redist a la damisele
Li Maresch. : « Dites mei, bele,
« Qui vos estes e de quel gent ? »
E cele molt hontosement,
En plorant por son grant ennui,
Li dist : « Sire, de Flandres sui,
« Suer monseingnor Rad. de Lens.
— Bele, vos n'esrez pas par sens, »
Dist li Mareschal, « bien le vei,
« Mais, ge[l] vos lo en bone fei,
« Laissiez ceste folie ester,
« E ge vos ferai racorder
« A vostre frere, sanz dotance, (c)
« Quer g'ai a lui grant kenoissance. »
Cele a cui la honte despleist
Respondi : « Sire, si Deu plaist,
« Ja mès jor ne serra[i] veüe
« En tere ou seie keneüe. »
Al moine dist li Mareschals :
« Dites mei, si vos seiez sals,
« Quant vos alez en itel voie,

6711 *Ms.* grant. — 6725 *Ms.* qui — 6726 hom, *ms.* homme — 6727 mut *est ajouté* — 6728 Que vos, *ms.* quos (q°s) — 6731 achapé[e] *pour* eschapée — 6738 *Ms.* mæspee — 6745 aïr, *ms.* are — 6746 Qu'uns, *ms.* Quant — 6748, 6756 que, *ms.* qui — 6773 Suer, *ms.* Sier — 6785 Al moine, *ms.* Amoie.

« Avez vos deniers ne moneie
« De que[i] vos vos puissez garrir
« Ne vostre vie sustenir ? »
Cil leva la chape par l'orle,
Si a desceint un molt gros gorle :
« Certes ! » fait i[l], « beau sire chiers,
« Veez ici toz nos deniers :
« Quarante & .viij. livres i a. »
& li Mareschal dit li a :
« Que en ferez vos, beals amis,
« [E] comment avez vos pramis
« A vos vivre de ces deniers ?
— Ce vos dirrai ge volentiers.
« Ge nes meïsse pas a change,
« Mais en aucune vile estrange
« A gaaingnier les baillisson,
« E del gaaing nos vesquisson. »
Dist li Mareschal : « A usure !
« Par le gleive Deu ! ge n'ai cure.
« Ce n'ert ja fait, ja Deu ne place !
« Pernez les diniers, Eüstace !
« Quant vos ne volez retorner
« Ne a nul bien vos atorner,
« E voz malveistez vos esduent,
« Alez ! diable vos conduent ! »
Li Maresch. vient a l'ostel,
E kemande que ne seit tel
Eüstace que il descuivre
A nul home rien de cest' ovre.

Ne sai que vos en deïsse el ; (*d*)
Li Mareschals vint a l'ostel,
E trova seingnor Bauduïn
Qui li esteit plus que veisin,
E Hug. de Hameleincort.
Chascuns encontre lui acort ;
Joie li funt, e si s'escrient
Andui asemble & si dient :
« Mar., vostre demorer
« Nos a hui fait(e) trop jeüner.
— Seingnors, » fait il, « ne vos en [chaut !
« J'ai gaaingnié qui plus nos vaut,
« Ou vos partirez volentiers.
« Ça Eüstace, ces(t) deniers ! »
Cil qui volentiers le volt faire
Lor a jetez enz en mi l'aire.
Li Mareschals dist comme sages :
« Tenez a aquiter vos gaiges. »
Il conmencent a entercier :
« Mar., dunt sunt cist denier ? »
Il respondi : « Soufrez vos ore,
« Nel savrez pas par mei unquore. »
A joie mangerent e burent,
E quant del mangier levé furent
Tuit li denier furent conté,
Quer il cuident que mesconté
Eüst cil qui les out prestez.
Quant li contes fu arestez,
Quarant' & .viij. livres trouverent
De boens deniers, quer il i erent.
Lors dist : « Or puis ge bien saveir
« Que li presterres me dist veir. »
Lor lor [en]coummence le conte
De chef en cheif, e si lor conte
Tote la verité entiere,
Si com avez oï a tiere.
Quant mis sire Hug. l'oï,
Sachiez point ne s'en [es]joï,
Ainz, « Par la boche Deu vos di,
« Trop lor avez fait grant bonté,
« Quos laissastes aler sevials
« Les palefreis o les trosseals.
« Sa ! mon cheval, quer, par ma fei,
« Ge voil qu'il parolent a mei. »
E dist li Mareschal : « Beal sire,
« Por Deu, refrenez or(e) ceste ire,
« Quer ja par mei plus n'en osrez
« Ne ja plus riem del lor n'avrez. »
Lor dreites jornées tant tindrent
Que a la cort lor seignor vindrent.
Molt furent enoré del rei
E de toz celz qu'il out o sei.

6792 gorle ; *ce mot qui vient p.-ê. de l'all.* gürtel, *ceinture, se trouve, rimant comme ici avec* orle, *dans Pean Gatineau ; voy. Tobler,* Mittheil. a. franz. handschr. *p.* 263 — 6794 Veez, *ms.* Veiz — 6796 dit *est répété dans le ms.* — 6797 *ms.* fererez, *et* vos *est ajouté* — 6842 *Corr.* cuidot (cuideut ?) — 6843 les, *ms.* li — 6857 Quos *pour* que vos, *de même* sos, *v.* 9002, *pour* si vos, *cf.* Rom. Stud., III, 485 *et* Romania, VIII, 300 — 6865 *Ms.* jorneis.

COMMENTAIRE HISTORIQUE.

6819. Baudouin de Béthune.

6821. Hamelincourt, cant. de Croisilles, arr. d'Arras. Le sceau de Hugues de Hamelincourt est décrit dans Demay, *Inventaire des sceaux de la Flandre*, nos 1005 et 1006. Il est appendu à deux chartes, l'une de 1194, l'autre de 1218.

6866-7. Le roi dont il est ici question est le jeune roi Henri.

3. — Entrevue de Henri II et de Philippe-Auguste entre Tours et Azai. — Mort de Henri II. — Avènement de Richard Ier.

Le morceau qui suit est, comme le précédent, un chef-d'œuvre de narration, mais en un genre bien différent. C'est le récit des derniers moments de Henri II, de la scène de pillage qui eut lieu après sa mort, de ses funérailles, enfin des premiers actes de Richard roi. Toutes les parties de ce récit portent le cachet de la vérité ; on sent qu'on est en présence de témoignages de première main. D'ailleurs le contrôle, là où il est possible, est constamment favorable au poème.

La mort de Henri II a été accompagnée des souffrances physiques et des douleurs morales les plus poignantes. Épuisé par une maladie cruelle, humilié dans son honneur de souverain, il lui était réservé d'apprendre dans les derniers jours de sa vie qu'il était trahi par celui qu'il aimait le mieux au monde, par Jean, le plus jeune de ses fils. Cette fin si triste a vivement frappé les contemporains : elle a été racontée par plusieurs historiens ; elle a même donné lieu à une légende qu'on pourra lire parmi les frivoles récits du Ménestrel de Reims [1]. Le compte-rendu le plus détaillé et jusqu'ici le plus exact que nous en ayons est celui que Giraut de Barri a inséré dans son traité de l'instruction des princes [2]. Dans l'ensemble, Giraut est d'accord avec le poème, mais chacun offre certains traits particuliers, et ces traits sont surtout nombreux dans le poème, dont la narration est de beaucoup la plus circonstanciée que nous ayons de cet événement. Ainsi nous voyons bien dans Giraut que le roi, jetant les yeux sur la liste des barons qui s'étaient ligués contre lui avec son fils Richard, fut consterné d'y voir le nom de Jean, son fils bien-aimé, mais le récit du poème est bien autrement précis et émouvant. Nous y

1. Édit. de Wailly, § 25.
2. Giraldus Cambrensis, *De instructione principum*, III, xxv, éd. J. Brewer (*Anglia christiana Society*, 1846), p. 148 ; Bouquet, XVIII, 154-5. — C'est principalement d'après le témoignage de Giraut que M. Stubbs a raconté la mort de Henri II dans la préface du second volume de Roger de Hoveden, II, lix et suivantes.

voyons Henri, après avoir conclu un traité humiliant avec Philippe-Auguste [1], faire demander à celui-ci la liste de ceux qui s'étaient engagés (*empris*) contre lui avec le roi de France. Le messager, un certain Rogier Malchael, connu d'ailleurs, revient, et aux questions que lui fait le roi déjà gravement malade, il répond : « Sire, puisse Jésus-Christ me venir « en aide ! le premier qui est ici écrit, c'est le comte Jean votre fils ! »

C'est dans le texte qu'il faut lire la suite. Il y a dans notre ancienne littérature peu de pages aussi émouvantes que celle où est contée la douleur sans espoir du malheureux roi qui n'en veut plus entendre davantage, dont la tête se perd, qui marmotte des paroles inintelligibles (*il parlait, mais nul ne savait — Prou entendre ce qu'il disait*) ; qui meurt enfin d'une hémorragie. D'après Giraut de Barri [2], le roi avait une fistule à l'anus. Cela se peut, mais ce qui résulte du poème (vv. 8969-76), c'est qu'il souffrait d'une maladie nerveuse, probablement d'un rhumatisme articulaire ; et on sait quel degré d'intensité peut atteindre la souffrance morale chez les malheureux dont le système nerveux est attaqué.

La mort du roi fut le signal d'une scène de pillage repoussante. C'était presque l'usage, lorsque le défunt avait une valetaille considérable. Le Maréchal (vv. 9177 ss.) intervient, sans succès, auprès du sénéchal Étienne de Marzai, afin d'obtenir que quelque aumône soit faite aux pauvres accourus dans l'espoir de participer aux distributions qu'il était de coutume de faire à la mort d'un grand personnage. Il y a là tout un ensemble de menus faits très caractéristiques, que nous ne connaissions pas par le détail, mais qu'on pouvait cependant soupçonner en gros. Ces deux lignes de Gervais de Cantorbery donnaient à penser : « Rex « Henricus ... male interiit .ij. nonas Julii (6 juillet 1189) apud Chinon, « et apud Fontem Ebraudi miserabiliter sepultus est, ut præ pudore regis « cetera taceam » (éd. Stubbs, I, 449).

La scène qui vient ensuite, et où le poète nous fait assister à l'avènement de Richard Ier, est plus riche encore en faits nouveaux. C'est en outre un tableau achevé. Il faut, pour se rendre compte de la scène, savoir qu'à la retraite du Mans Guillaume le Maréchal, placé à l'arrière-garde de l'armée du roi Henri, s'était trouvé face à face avec Richard, et allait le frapper de sa lance, lorsque celui-ci s'était écrié : « Par les jambes « Dieu ! Maréchal, ne me tuez pas ! je n'ai pas mon haubert [3] ! »

---

1. Le poète ne cite de ce traité que la clause relative aux « empris », mais nous en connaissons d'ailleurs la substance ; voy. Delisle, *Cat. des actes de Phil.-Aug.*, n° 240.
2. *De inst. princ.*, III, XIII ; Bouquet, XVIII, 150 D.
3. Il était considéré comme déloyal de frapper un chevalier qui n'avait pas ses armes défensives ; voir une scène analogue contée dans l'*Hist. des ducs de Normandie* p. p. Fr. Michel (*Soc. de l'Hist. de Fr.*), p. 164.

(vv. 8833-6), et le Maréchal avait répondu : « Non ! je ne vous tuerai « pas, que le diable vous tue ! » et il s'était contenté de le mettre à pied en lui tuant son cheval[1]. Or présentement c'était Richard qui était roi. Il arrivait à Fontevrault, ayant appris la mort de son père. « Mais, » dit le poète, toujours habile à insinuer ce qu'il ne veut pas dire, « je n'ai pas « enquis ni su s'il en fut affligé ou content » (vv. 9249-50). Cependant les barons qui avaient été fidèles à Henri, qui par conséquent avaient combattu contre Richard, se tenaient à l'entour de la bière. « Ce comte[2], » disaient les uns, « nous voudra mal, parce que nous nous sommes tenus « avec son père. — Qu'il fasse comme il voudra ! » disaient les autres; « ce n'est pas à cause de lui que Dieu nous abandonnera ! Il n'est pas le « maître du monde, et s'il nous faut changer de seigneur, Dieu nous « guidera. Mais c'est pour le Maréchal que nous sommes inquiets, car il « lui a tué son cheval. Toutefois le Maréchal peut bien savoir que tout « ce que nous possédons, chevaux, armes, deniers, est à son service. — Seigneurs, » répond le Maréchal, « il est vrai que je lui ai tué son « cheval, mais je ne m'en repens pas. Grand merci de vos offres, mais « j'aurais peine à accepter ce que je ne saurais rendre. Dieu m'a accordé « tant de bienfaits depuis que je suis chevalier, qu'il m'en accordera « encore, j'en ai la confiance. »

Et tandis qu'ils parlaient ainsi, ils virent venir le comte de Poitiers, « et je vous dis — c'est le poète qui parle — qu'en sa démarche il n'y « avait apparence de joie ni d'affliction, et personne ne nous saurait dire « s'il y eut en lui joie ou tristesse, déconfort, courroux ou liesse. » Il s'arrêta devant le corps et demeura un temps silencieux, puis il appela le Maréchal et Maurice de Craon. La conversation qui eut lieu entre Richard et le Maréchal a dû être contée plus d'une fois par ce dernier à ses amis, notamment à Jean d'Erlée, de qui le poète l'a probablement recueillie. Elle est à l'honneur de l'un et de l'autre. Guillaume s'y montre loyal et ferme : il a tué le cheval, il aurait pu tuer Richard s'il l'avait voulu. Richard de son côté oublie le passé : fidèle à sa politique, bien connue d'ailleurs, qui consistait à se rattacher les amis de son père, il confie au Maréchal une mission importante, et peu après lui donne en mariage la comtesse de Striguil[3].

Pour apprécier la valeur historique de ce morceau, il faut le comparer à ce que les historiens nous rapportent des funérailles de Henri II et de

1. Giraut de Barri a eu une connaissance imparfaite de cet événement. « Cessante vero demum persequentium instantia per comitis Pictavensis casum, « equo ejusdem militari lancea perfosso... » (III, xxv; Bouquet XVIII, 152 A.)

2. Comte de Poitiers ; Richard n'était pas encore couronné.

3. Striguil ou Chepstow, Monmouth.

l'avènement de Richard. Ceux-ci ne savent rien de l'entrevue de Richard et du Maréchal ; et quant à la scène des funérailles, ce qu'ils disent est purement légendaire ; ils content en effet que lorsque Richard approcha du corps de son père, le sang coula avec abondance des narines du roi défunt, comme si la présence du fils coupable avait éveillé chez le père un sentiment d'indignation [1].

En ces entrefaites avint
Que uns mesagers al rei vint
Del conte de Flandres certeins
E de l'ercevesque de Reins
E d'autres amis, sanz dotance,
K[e] il aveit al rei de France.
Si manderent priveement
Que li reis voleit parlement
A lui aveir sanz nul delai,
Tot dreit entre Torz & Azay.
Si loerent k'il i venist (f. 59 *d*)
Que nule esloingne nel tenist.
Al Mar. conseil en prist ;
Li Mar. loa e dist
K'a ses barons se conseillast,
Sel lo[o]ent k'il i alast ;
E il si fist : si li loerent
Tuit cil qui devers lui i erent.
Il i vint al jor kui fu mis
Par le conseil de ses amis.
N'i out respit ne demorance,
Ainz i vint ke li reis de France.
Chiés les Templiers la descendi,
E le rei de France atendi.
Ici est dreiz ke l'em vos die :
La li prist si grant maladie
Qu'il ne pout suffrir ne durer ;
Trop lu fu forte a endurer.
Angoissos s'apua ariere
Li reis encontre une meisiere,
Kar molt ert grevez de son mal.
Lors apela le Mareschal ;
Si dist : « Mar., beal dos sire,
« Ma mesestance vos voil dire :
« Un(e)s si cruels mals m'a semons
« Qui primes m'a pris es talons,
« Or m'a porpris trestoz les piez,
« Or se rest es jambes lanciez,
« Ore freint desriere & defors,
« Or(e) m'a porpris trestot le cors.
« Ainz n'oi mès tel mal, que mei [menbre ;
« Or n'ai ne cors ne cuir ne menbre. »
Molt dolenz [fu] li Mar.
Quant il vit que tels ert sis mals,
K'angoissosement rogisseit
E après ce ci nercisseit.
Al rei dist : « Sire, ge vos pri
« E requier la vostre merci
« Qos vos reposez un petit. » (f. 60)
Lors le couchierent en un lit.

Li reis de France fu venuz,
Si demanda k'est devenuz
Li reis Henriz, dune vient il ?
Asez fu qui li dit : « Oïl,
« Mais formen[t] est amaladiz,
« Si li est li cuirs afadiz,
« K'il ne puet ester ne seier ;
« Gesir l'estuet par estouver. »
Li quens Ric. pas nel pleigneit,
Ains dist al rei qu'il se feingneit.
Lors li manderent derechief
Si ami par boche e par brief
K'il i venist, a quel que peine.
E il tant se travaille e peine

1. *Chronicon Benedicti*, éd. Stubbs, II, 71 ; Rog. de Hoveden, éd. Stubbs, II, 367 ; Math. de Paris, *Chron. maj.*, éd. Luard, II, 344-5 ; avec plus de détails, Giraut de Barri, III, XXVIII (Bouquet, XVIII, 158 A).

8938 *Ms.* Riens — 8942 *Le roi de France. Ms.* priveiment — 8958 le, *ms.* li — 8973 freint, *ms.* frint *ou* fruit — 8976 *Lacune après ce vers ? le sens reste suspendu* — 8980 nercisseit, *ms.* ne roseit (*d'abord* ruseit) — 8991-2 *corr.* seoir-estouvoir.

K'il emprist [al rei] a venir.
Al Mar., a son venir,
Dist : « Mar., itant vos di,
« Sos me poez partir d'ici,
« Si m'en partez, metez i cost.
« G'otreierai, que qu'il me cost,
« De lor diz une grant partie
« Por gaaingnier la departie;
« Mais ge vos di certainement,
« Si ge puis vivre longement
« Ges saolerai de la guere
« & se me remandra la tere. »
Li Mar. li dist por veir :
« Sire, ge en frai mon poier.

Atant li dui rei s'asemblerent.
Tuit li halt home qui la erent
Virent bien que li reis Henriz
N'aveit en sei ne gieu ne ris,
E bien pareit a sa color
Qu'il out soufert trop grant dolor,
E li reis bien s'en aperseut
De France, ker faire l'estut.
Si dist : « Sire, nos savom bien (b)
« Ke de l'aster vos n'i a rien. »
S'a une chape demandée,
Mais li reis l'a contremandée
E dist k'il ne voleit seier,
Einz voleit oï(e)r e ve[e]ir
Que il le voleï[e]nt requere
E por quei li tolei[e]nt terre.
Ne sai les paroles parties,
Mais tant avint k'as departies
Pristrent trives, si s'en partirent,
Mais unques puis ne s'entrevirent.
Ne sai prou com la pais fu prise
Des empris e de lor emprise,
E counvenantierent li rei
Qu'il escrivreient en segrei
Li uns a l'autre ses empris
Si com a els s'erent empris.

Li reis Henriz a Chinon vint,
Mais tels damages i avint
Que puis n'i out bien ne delit
Ne puis ne leva de son lit.
Malades jut el lit mortal :
Si'n soufrirent ennui e mal
E gran dolor cil qui l'amerent,
& qui ovecques lui i erent.
E nequedent molt volt saveir
& molt volt en escrit (s)aveir
Cel(e)s qui erent ses contrempris,
E qu'en eust les nons apris.
A mestre Rog. Malchael,
Qui lores portout son seel,
Dist k'il alast sanz demorance
A Tors de si qu'al rei de France,
Que li feïst en ecrit metre,
Si comme li plout a prametre,
Toz cels qui erent ses empris,
Tant que lor nons eüst apris.
Maistre Rog. issi le fist : (c)
A Tors ala e si escrist
Trestoz cels qui empris esteient
Al rei de France e li aveient
Pramis a aidier de sa guerre
Encontre le rei d'Engleterre.
Maistre Rog. issi le fist
Com li rei[s] commanda e dit.
Ci ne deit aveir demorance :
Revenuz fu del rei de France
Maistre Rog. devant le rei;
E il li dist ke en segrei
Li recontast qui cil esteient
Qui chartres baillies aveient
En lor seels al rei de France
Contre lui e en sa nuisance.
E cil en suspirant li dist :
« Sire, si m'aït Jhesu Crit,
« Li premiers qui est ci escriz,
« C'est li quens Johan vostre fiz. »

Quant li reis Henris entendi
Que la riens ou plus atendi
A bien faire e qu'il plus amot
Le traïsseit, puis ne dist mot
Fors tant : « Asez en avez dit. »

9013 *ms.* se semblerent — 9022 aster *pour* ester, *se tenir debout* — 9026 *les quatre derniers mots sont récrits sur grattage* — 9032 s'entrevirent *récrit sur grattage* — 9034 E, *corr.* Mais, *à moins qu'il y ait une lacune avant ce vers* — 9048 *vers récrit sur grattage* — 9064, 9069 le, *ms.* li — 9073 seels, *ms.* seils — 9080 atendi, *ms.* tendi.

Lors s'entorna devers son lit :
Li cors li frit, li sans le trouble
Si qu'il out la color si trouble
Qu'el fu neire e persie e pale.
Por sa dolor qui si fu male
Perdi sa memorie trestote,
Si qu'il n'oï ne ne vit gote.
En tel peine e en tel dolor
Fu travalliez tresque al terz jor.
Il parlout, mais nuls ne saveit
Prou entendre k[e] il diseit.
Li sanz li figa sur le cuer,
Si l'estut venir a tel fuer
Que la mort, sanz plus e sanz mains,(*d*)
Li creva le cuer a ses mains.
Molt le tient a cruel escole,
E uns brandons de sanc li vole
Fegié de[l] niés e de la boche.
Morir estuet kui mort athoche
Si cruelement com el fist lui.
A grant perte e a grant annui
Torna a toz [cels] qui l'amerent
E a toz cels qui o lui erent.
Si vos direi a poi de some
K'onques n'avint a si halt home
Ce qui avint a son morir,
Kar l'om ne l'out de quei couvrir,
Ainz remest si povre e estrange
K'il n'out sor lui linge ne lange.

Tele est Fortune, alas ! alas !
Qu'ele mist de si haut si bas
Si haut home, si onoré,
Si riche rei, si redouté.
Mais or fait bien ci [a] anquerre
Coment si halt prince de terre
Apovri si en petit d'ore.
Quant Fortune li corut sore
Nel vol[t] laissier, n'a dreit n'a tort,
Dusqu'el l'out livré a la mort,
E quant la mort en fu saisie
Si li toli si sa bailie,
Qu'il n'out rien, quer l'om dit toz dis
Qui mors est qu'il a poi d'amis.
Tuit cil qui entor lui estei[e]nt
E qui son cors garder devei[e]nt,
Quant il virent la mort le rei
Chascuns tira e traist a sei
Ce ku'il ourent de[l] suen en garde.
Por ce est fols qui ne s'i garde,
Quant il sent que mort le travalle,
Qui trop se fie en la kenaille
De[l] suen garder, einz le departe (f. 61)
Si feitement ke Dex i parte
Ainz ke la mort l'ait atrapé.
Quant li haspel ourent hapé
Ses dras, ses joiaus, son avier,
Quant que chascuns en pout aveir,
Si remest li reis d'Engletere
Si nuz comme il chaï sus tere,
Fors des braies e de chemise.
Povre garde fu de lui prise.
Issi avint tot(e) a veüe.
Quant la novele fu seüe
Que li reis esteit trespassez,
To[s]t out entor lui amassez
Hauz homes d'amont e d'aval
Kui vindrent o le Mar.;
Por sa mort furent en destrece,
S'ourent honte de la laidece
Qu'il n'esteit autrement couvert;
Trop l'ourent laissié descouvert
Cil kui sa coverture osterent :
Fals e cruels e malveis erent.
Misire W. [de] Trihan
Vint as premiers, bien le sout l'an;
Honte en out, ne li fu pas bel,
Si le couvri de son mantel
De bifle k'afublée aveit,
Ker bien cointement [ce] saveit
Que desrobé l'orent a tort
Li laron quant le virent mort.

Lors fist venir li Mar.
Ses prodes hommes les leials
E les clers, e selonc les leis
Fu ensepeliz comme reis.
Cele nuit fu eissi gardez

9099 le, *ms.* li — 9118 si, *ms.* li — 9126 « *Mort n'a amy* » *Le Roux de Lincy*, Livre des prov., II, 351 — 9132 qui, *ms.* que — 9133 que, *ms.* qui — 9136 i parte, *récrit sur grattage* — 9160 le, *ms.* li — 9166 les, *ms.* se.

O halt servise e ennorez;
E l'andemain li baron vindrent
Des teres kui a lui se tindrent.
Mais tant de pouvre gent esteient (*b*)
Al chef del pont kui atendeient
Que l'om lor feïst alcun bien,
Mais de l'aveir n'i aveit rien.
Li Mar., sanz nul delai,
Dist a Estiene de Marzai :
« Seneschals, deniers convient querre,
« Veiz ici le rei d'Engletere
« Que la mort a mis en la some.
« Si serreit dreiz qu'a si halt home
« Fust fait si enoreement
« Que tote cest(r)e pouvre gent
« Eüssent del suen alcun bien,
« Qu'il n'a mès mestier d'autre rien.
« Dreiz est que l'om le face issi. »
E Estienes li respondi
Tot a estros : « Beal sire chiers,
« Je n'ai, veir, nul de ses di(e)ners. »
Li Mar. dist comme buens :
« Sire, si vos n'avez des suens,
« Ja avez vos de[s] voz asez
« K'(en) entor lui avez amasez.
« Par lui avez eü maint'enor,
« Mainte richesse & maint' enor. »
Il dist : « Mar., ce n'est riens :
« Ge n'ai ne des suens ne des miens
« Dunt il me puisse souvenir;
« A tant vos en poez tenir. »
Isi fu, isi l'estut faire
De deniers, ker en son afeire
Les out cil muciez e repoz
Qui respondi par itels moz.
Isi fu que tot sout aveir,
A celui qui tot sout aveir
Ne puet a son besoingne oïr,
Ne ke Dex ne l'en volt oïr;
Ne li povre de meinte vile,
Dont il i out bien quatre mile,
Ne pristrent rien fors le musage. (*c*)
Deceü furent par l'usage,
K'en sout as reis en tel afaire
Departies e granz biens faire.

Mais quant li baron venu furent
A lor seingnor, si com il durent,
Grant hautesse e enor li firent;
De son regal le revestirent,
Qu'il ert reis enoinz e sacrez
Selon leis & selon de(s)crez,
Puis le porterent de Chinon
Li Mar. e li baron,
En lor cols jusqu'a Frontevalt.
E Dex qui tot puet e tot valt
Rent a chescun selonc sa peine
Qui de bien e d'enor se peine;
Ava[n]t osrez, si com j'ai dit,
La consevance de cest dit.

Quant a Frontevalt venu furent,
Les dames, si com eles durent,
De la sancte religion
Vindrent o grant procession
Simplement contre lor seingnor
Qui molt lor fist bien e onor.
E quant li cors vint en l'iglise
O simples chanz, o bel servise
Le rechurent si comme mestre
E comme si halt reis deit estre.
Cele nuit o le cors voilli[e]rent
Les nonains, si se verseillierent
Lor sautiers, plusors en plorant
O chaudes lermes, en orant
Que Daml(n)edeu, si li pleüst,
Del rei Henri merci eüst.

Entretant al conte manderent
Li Mar. e cil qu'i erent
Que morz ert sis peres li reis
Les noveles tot demaneis.
Mais n'ai pas enquis ne seü (*d*)
S'il l'en pesa ou bel l'en fu.

9176 rien, *ms.* rein — 9180 *corr.* Veez ci? — 9195 enor, *corr.* jor — 9199 puisse, *ms.* pust — 9202 a feire *est récrit sur grattage* — 9205 *Corr.* que failli aveir? — 9208 *vers récrit sur grattage; mais il aurait fallu corriger aussi le vers précédent* — 9207-8 *vers corrompus* — 9221 de, *ms.* a — 9235 *ms.* la glise *corrigé en* li glise — 9240 si se, *corr.* e si — 9243 pleüst, *ms.* pleïst — 9247-8 *Il y a lieu d'intervertir l'ordre de ces deux vers.*

Li baron assemblé s'esturent
Cil qui o(l) le rei Henri furent,
E dient : « Or vendra cist kuens ;
« Ne sai s'il nos iert mals ou buens,
« Que a son pere avons esté
« Encontre lui, c'est verité;
« Si nos en avra contrecuir.
— Or le metra a itel fuer, »
Funt li plusor, « comme voldra :
« Ja por lui Dex ne nos faudra
« Qui est secors a toz les buens,
« E toz li siecles n'est pas suens.
« Bien nos istrom de son dangier.
« S'il nos conv[i]ent seingnor changier
« Dex nos [en] envei[e]ra bien;
« De ce ne nos dotons de rien.
« Mais molt dotons del Mar.,
« Ker il li ocist son chival
« D'un cop d'un gleive desuz lui :
« Si li torna a grant ennui ;
« Mais li Mar. puet saveir
« Que tant com nos porrons aveir
« Chevals ne armes ne deniers
« Ne robes, que molt volentiers
« Iert si nos en sa volunté
« Qu'il en avra a grant plenté.
— Seingnors, » feist sei li Mar.,
« Vers est que mors fu li chevals
« E que ge li toli la vie :
« Encor ne m'en repent ge mie.
« De vos ofres molt vos merci,
« Mais, si me face Dex merci,
« Fort me serreit le vostre a prendre
« Si bien nel vos quidoie rendre.
« Mais Deus, la soie grant merci,
« M'a, puis que ge chevalier fui,
« Fait si grant biens en mon aage (f. 62)
« K'encor crei ge en men corage
« Ke de ore en avant me fera
« Ce ke sa volunté serra. »

Dementiers que si parloent
Ne demora gaires qu'il voient
Le conte de Peitiers venir.
E si vos di k'en son venir
N'out semblant de joie ne d'ire,
Ne nuls ne vos savreit a dire
S'il out en li joie ou tristesce,
Desconfort, corot ne leece ;
Mais devant le cors s'arestut
Une piece, ku'il ne se mut,
Puis se traist amont vers le chief
E si pensa tot derichef
Granment, k'il ne dist bien ne mal,
Puis demanda le Mar.
K'a lui venist hastivement,
E se demanda ensement
[Mon]seingnor Moriz de Creon;
N'i ot plus, si com nos creon
De celz qui al pere se tindrent ;
Ne sei quels devers lui i vindrent.
A lui vindrent kant mandé furent,
Unques plein pas n'i aresturent ;
A lui vindrent devant le cors.
Il dist : « Montez, s'alon la fors. »
Unques de riens que il deïst
N'i out nul(s) qui[l] contredeïst
De toz celz qui apelé furent,
Mais volentiers o lui s'esmurent.

Lors s'atropelerent ensemble.
Al premier mot, si com(me) mei
[semble,
Dist li quens : « Mar., beal sire,
« L'autrier me volsistes ocire,
« E mort m'eüssez sanz dotance
« Se ge n'eüsse vostre lance
« A mon braz ariere tornée, (b)
« S'i eüst malveise jornée. »
Il respondi al conte : « Sire,
« Einz n'oi talant de vos ocire

9264 nos, *ms.* vos (*avec un* v) — 9266 rien, *ms.* rein — 9267 dotons, *ms.* dotent; *le copiste n'a pas vu que le discours continuait à la forme directe* — 9273 *d'abord* ch. e armes e — 9274 que, *ms.* qui — 9275 nos *récrit sur grattage n'a pas de sens*, *corr.* mis — 9283 le, *ms.* la — 9285 la, *ms.* le — 9291 *corr.* Endementiers *ou* Dementieres — 9292 voient, *corr.* oent ? *ou* parloient *au v. précédent* ? — 9308 N'i ot, *ms.* mouot — 9312 aresturent, *ms.* arestierent — 9319 s'atropelerent, *ms.* si tropelerent — 9322 volsistes, *ms.* volsustis.

« N'onques a ceo ne mis esfors,
« Quer ge sui unquor asez forz
« A conduire une lance arme
« Enteis que g'ere desarme ; 9332
« E altresi, se ge volsisse,
« Tot dreit en vostre cors ferice
« Com ge fis an cel de[l] cheval.
« Se ge l'ocis nel tient a mal, 9336
« N'encor ne m'en repent ge point. »
Issi respondi point a point.
E li quens respondi a dreit
« Mar., pardoné vos seit, 9340
« Ja envers vos n'en avrai ire.
— La vostre merci, beal doz sire, »
Dist sei li Mar. adonkes,
« Quer vostre mort ne voil ge umkes. »
Si respondi li Mar. 9345
Qui unques ne volt estre fals.
Li quens dist : « Ge voil de ma part
« Ke vos e Gilebert Pipart 9348
« Augiez tantost en Engleterre.
« Si pernez garde de ma tere
« E de trestost mon autre afaire, 9351
« Si comme il le convient [a] faire,
« K'a bien paiez nos en tenion,
« Quele ore que nos i venion.
« E ge m'en vois, si preing en main
« Que matin reve[n]drai demain ; 9356
« Si sera enorreement
« Ensepeliz e richement
« Li reis mis peres e a dreit 9359
« Comme si halt hom estre deit. »

COMMENTAIRE HISTORIQUE.

8957. L'endroit ici désigné, qui devait se trouver entre Tours et Azai-le-Rideau (v. 8944), ne peut être que la commanderie de Ballan, à huit kil. environ au sud-ouest de Tours, sur la route d'Azai.

8985. Le lieu de l'entrevue est nommé par Guillaume Le Breton : « Urbe « Turonica capta, factum est colloquium inter eos, in loco qui dicitur Columbarium » (Bouquet, XVII, 69 D ; cf. la Philippide du même, l. III, v. 737, Bouquet, XVII, 159 C). *Columbarium* est actuellement Villandri, à quelques kilomètres à l'ouest de Ballan.

9051. « Rogerius Malus Catulus » est connu comme vice-chancelier de Richard I. Il périt par accident en 1191. Voy. la chronique de Benoît de Peterborough, éd. Stubbs, II, 140, note 2 ; Rog. de Hoveden, éd. Stubbs, III, 106 ; cf. Edw. Foss, *The Judges of England*, I 396.

9083. La même scène ou à peu près se retrouve dans Giraut de Barri, mais autrement amenée. Giraut suppose (ce qui ne paraît pas exact) que les noms des *empris* se trouvaient dans l'instrument même du traité de paix, de sorte qu'il n'est pas question de la mission de Rogier Malchael : « Et cum nomina « illorum scripta in cedula legi audiret, primumque omnium Johannis, filii sui, « nomen legeretur, tanquam extra se factus et consternatus, stratu quo recu- « babat statim in sessionem exsurgens et acriter circumspiciens : Verumne est, « inquit, quod Johannes, cor meum, quem præ filiis omnibus magis dilexi, « cujusque promotionis causa hæc omnia mala sustinui, a me discessit ? » (III,

---

9330 unquor, *ms.* unqr, *avec une barre sur le* q ; asez, *ms.* asaz — 9331 *sic, je ne vois pas la restitution ; p.-ê. y a-t-il une lacune entre* lance *et* arme, *qui doit être corrigé* arme[z]. *Au v. suiv. il faut* desarme[z] ; *on voit au v.* 8793 *que Guillaume n'avait pas son haubert.* — 9342 *vers récrit sur grattage* — 9347 part, *récrit sur grattage* — 9352 *ms.* conveint.

xxv; Bouquet XVIII, 154). Giraut prête ensuite à Henri quelques paroles empreintes d'un violent découragement.

9107-12; 9127-64. Jusqu'ici le récit le plus détaillé qu'on eût de cette scène était celui de Giraut de Barri, *De instr. princ.* III, xxviii : « Corpus autem in « area cum exponeretur, adeo rapacitati omnes, ut in illo fieri solent articulo, « communiter indulserunt, ut corpus nudum absque amictu quolibet aliquandiu « reliqueretur; donec puer quidam accurrens, pallio suo modico ac tenui de « pilo contexto, quasi solent æstivo tempore juvenes uti, vix genua velante, « corporis quoad potuit nuda contexit. » (Bouquet, XIX, 137*d*.)

9201-4. Cette remarque du poète justifie la mesure que le roi Richard prit à l'égard d'Étienne de Marzai aussitôt après la mort de Henri. Nous savons en effet que l'un de ses premiers soins fut de le faire emprisonner. « Itaque, sepulto « rege, prædictus comes Pictavensis statim injecit manus in Stephanum de « Turonis[1], senescallum Andegaviæ, et mittens eum in carcerem, gravibus « compedibus et manicis ferreis catenatum, exigebat castella et thesauros regis « patris sui, quos ipse in custodia habuit. » (*Gesta regis Henrici secundi Benedicti abbatis*, éd. Stubbs, II, 71 ; cf. Rog. de Hoveden, éd. Stubbs, III, 3). Il paraît qu'il rentra en grâce auprès du roi, car trois ans après on le retrouve avec lui en Terre-Sainte.

9307. Craon, Mayenne, arr. de Château-Gontier. On sait que Maurice de Craon a été très mêlé à l'histoire de Henri II, de Richard I et de Jean Sans-Terre. Voir la chronique de Benoît de Péterborough, éd. Stubbs, I, 192 (1177), 248 (1180), 298 (1183). On a de lui plusieurs actes; voir Delisle, *Cat. des actes de Ph.-Aug.*, nos 752 (1203), 994-5 (1206). On trouvera plusieurs mentions concernant ce personnage dans le *Dict. topogr. de la Mayenne*, de M. Maître, au nom Craon. La notice que lui consacre l'*Histoire littéraire*, XVIII, 844-5, n'a aucune valeur.

9348. Gilebert Pipart est connu comme sheriff d'Essex (1168-1170), de Hereford (1172-1174), comme juge en 1176 et 1179. Rog. de Hoveden, éd. Stubbs, II, 88 et 191.

III. — FIN DU POÈME.

Le Maréchal mourut à Caversham, en face de Reading, le mardi 14 mai 1219[2]. Le récit de cette mort et des circonstances qui l'accompagnèrent est très détaillé. On y relèvera, particulièrement en ce qui concerne la

---

1. Ailleurs « Stephanus de Marzai », voir la note de M. Stubbs sur ce passage.

2. D'après le poème, v. 18798; Matthieu de Paris, *Chron. maj.*, éd. Luard, III, 43, est moins précis :

Anno Dominicæ incarnationis mccxix ... Willelmus, senior Marescallus, regis et rector regni, diem clausit extremum, et Londoniis apud Novum Templum honorifice tumulatur, scilicet in ecclesia, die Ascentionis, videlicet xvii kalendas Junii.

Le Maréchal s'était fait transporter par eau à Caversham étant déjà gravement malade et sentant sa fin approcher.

transmission de la régence d'Angleterre et de la garde du jeune Henri III, certains faits intéressants et nouveaux. Le poète, évidemment renseigné par des témoins oculaires, et notamment par Jean d'Erlée, recueille avec un soin pieux toutes les paroles du moribond, relate avec une précision minutieuse ses dernières dispositions, et nous fait assister au défilé des personnes ecclésiastiques qui viennent apporter au régent d'Angleterre la promesse de leurs prières. Il résulte de tout cela un ensemble de données qui nous font connaître à fond l'âme simple et ferme du Maréchal. Sa fin contraste sur tous les points avec celle de Henri II, dont on a lu plus haut le douloureux récit. Il meurt sans regrets, sans remords, sans faiblesse. Il semble que sa conscience, un peu large peut-être, mais honnête toutefois, ne lui reproche rien. Aucune terreur ne vient troubler ses derniers moments. Par instants il semble presque gai. C'est une scène gracieuse et triste tout à la fois que celle où, la veille de sa mort, il avoue à son fidèle Jean d'Erlée que depuis trois ans il ne s'est senti pareille envie de chanter.

Lors dist Johan : « Sire, chantez,
18540 « Por amor Deu, si vos poez.

— Taisez-vous, Jean : on croirait que j'ai perdu la tête ! » Mais il se décide à faire venir ses filles ; il les fait chanter l'une après l'autre, les reprenant lorsque leur voix défaillante trompe leurs efforts. Bien qu'animé des sentiments les plus chrétiens, le Maréchal n'est point détaché des choses du monde. Jusqu'au bout il garde les sentiments d'un chevalier, d'un seigneur terrien. Il est curieux de voir comme il se tient sur ses gardes à l'endroit des clercs :

« Li clerc sont vers nous trop engrès,
18482 « Trop nos vunt barbiant de près. »

Aussi est-ce avec une mauvaise humeur très marquée qu'il accueille la remarque d'un clerc au sujet d'une certaine provision de fourrures dont on pourrait tirer bien de l'argent, et acquitter bien des péchés. Le vieux guerrier impose énergiquement silence à son imprudent interlocuteur, et ordonne à Jean d'Erlée de distribuer immédiatement les fourrures à ses chevaliers. Il meurt enfin dans l'habit de templier, qu'il avait revêtu lorsqu'il s'était senti près de sa fin, et c'est à cette circonstance qu'il doit d'avoir sa statue couchée sur le pavement de l'église du Temple, à Londres [1]. J'omets le récit des funérailles magnifiques qui lui furent faites et je transcris les derniers vers du poème, où l'auteur nous fait

---

1. Voy. *The Herald and Genealogist*, III (1866), 111, article de John Gough Nichols, intitulé : *The effigy attributed to Geoffrey de Magnaville and the other effigies in Temple Church.*

connaître les sentiments avec lesquels la cour de France accueillit la nouvelle de la mort de ce baron universellement respecté et admiré.

Seignor, ne vos tort a ennui
De teil home comme cestui,
De teil afaire & de tel pris.
Quant la mort en a le cor[s] pris
Tost en est la novele alée,
En plus[ors] terres aportée.
Ceste novele, sanz dotance
Fu tost portée al rei de France
Qui alors [ert] en Gastinei
Et si aveit grant gent o sei.
Li reis respondi al message :
« Or suefre, si feras que sage,
« Car del parler effereint mals
« Tant que Ric. li Mar.
« Ait ovec cez autres mangié,
« Car trop l'en verras corecié. »
Quant les napes ostées erent (f. 126d)
Cil mangierent qui servi orent
Li reis Phelippes demaneis
Seignor Willeme le Barreis
Treist o sei qui sist delés lui :
« Avez vos oï de cestui
« Que il m'a dit ? — Que dit il, sire?
— Par fei ! il m'est ci venuz dire
« Qu'enterrés est li Mar.
« Qui tant fu prodome & leals. »
E il li comence a enquerre :
« Quel Mar. ? — Cil d'Engleterre,
« Willemes qui fui proz & sages.
— Certes, sire, c'est grant damages, »
Dist missire Willemes donques,
« Car en nostre tens n'ot il unques
« En nului meillor chevalier
« Ne qui mielz [se] seüst aidier
« D'armes, ne qui plus en peüst,
« Ne qui grignor grace en [e]üst.
— C'avez dit? » dist li reis. — « Je di,
« Si m'aït Dex, c'onques ne vi
« Nul meillior de lui en ma vie ;
« Je ne sai que plus vos en die. »

Par fei ! grant parole avez dite ;
« Bien devez estre por tant quite, »
Dist li reis ; « mès li Mar.
« Fui, al mein dit, li plus leials,
« Veir, que jeo unques conuisse
« En nul liu ou je unques fuisse. »
Missires Johan de Rovrei
Dist : « Sire, je di, endreit mei,
« Que ce fu trestut li plus sages
« Chevalier qui en nos eages
« Fuist unques de nului veüz ;
« D'itant vuil bien estre creüz. »
Dex ! de si bone ore tu nez
Cil e norriz & alevez
A cui l'en porte enprès sa mort (f. 127)
Teil testimoine, & quant confort
Le deivent tuit prodome aveir
Qui sa vie porrunt saver !

Ci fine la vie del conte
Mar. qui a tant se monte
Qu'en toz lius ou ele iert oie
Deit estre amée et esjoïe.
Tuit cil qui en ce se porrurent,
Qui en ceste estorie feire furent
I devent estre amenteü,
Si qu'il seit oï & seü
De cels qui [le] livre orrunt lire
Qui fu qui dona la matire,
Quil fist fere & qui tot le cost
En a soufert, que qu'il li cost.
Li buens fiz iert avant nomez,
Li cuens WILLEME renomez

19110 le, *ms.* la — 19115 alors, *ms.* alorn — 19116 Et, *ms.* Er — 19119 effereint, *corr.* fereies *ou* ce sereit? — 19125 demaneis, *ms.* demaniers — 19124 *Corr.* Cil qui servi orent mangierent — 19126 *Ms.* Will'me, *de même* Will'mes *aux v.* 19135-7, *etc.* — 19140 mielz, *ms.* mlz — 9141 peüst, *corr.* seüst? — 19151-2 *Corr.* coneüsse-fusse — 19157 nul [l]in *vaudrait peut-être mieux; cf. toutefois v.* 19139. — 19163 deivent, *ms.* deveint — 19164 porrunt, *ms.* porrent — 19165 Ci, *ms.* En — 19167 ou ele, *ms.* oui — 19169 *Corr.* parurent? — 19170 *Corr.* en cest livre — 19173 *Ici on peut replacer* l'estorie *du v.* 19170. orrunt, *ms.* orent.

De bien fere, ce seivent tuit,
Car de bon(e) arbre vient buen fruc.
Quant conseillié li fui, por veir,
Nel lassast puis por nul aveir
Qu'il ne fust fez ; bien pert a ore
& plus i parra il encore.
Bien i parut & nuit & jor
Que cil ama molt son seignor
Qui la matire en a portrete,
Merci Dieu tant qu'ele est bien fete :
C'est JOHAN D'ERLÉE, por veir
Qui cuer & pensée & aveir
I a mis, & il i pert bien,
De ce ne deit nus doter rien.
Buen' amors en toz biens se prueve;
Certes ce n'est mie contrueve,
Car JOHANS s'est bien esprové
Qui cest livre a fet & trové.
E Dex qui les biens (as) gueredone
As buens & tote joie done
Dont (i) la joie de paradis (b)
A cels qui s'en sunt entremis !

Quant li lignages, frerre(s) & suers
Orront ce, molt lor iert as cuers
Que li buens Mar. lor frere
Willemes a fet de lor pere
Feire tele uevre cum cestui
& Dex lor dount joie de lui ;
Car bien sai que molt s'esjorront
De cest [livre], quant il l'orront,
Por les granz biens & por l'enor
Qu'il orront de lor anseisor.

Ci fine del conte l'estorie,
E Dex en perdurable glorie
Dont que la sue ame seit mise
Et entre ses angles assise ! Amen.

COMMENTAIRE HISTORIQUE.

19115. Le Maréchal étant mort le 14 mai, la nouvelle de sa mort a dû parvenir au roi de France vers la fin du même mois. On n'avait jusqu'à présent aucune notion sur les séjours de Philippe-Auguste entre avril et octobre 1219; voy. L. Delisle, *Catal. des actes de Phil.-Aug.*, p. cix.

19120. Il paraît donc que Richard, le second fils du régent (voy. ci-dessus p. 26, note), se trouvait en 1219 à la cour de Philippe-Auguste, circonstance dont je ne trouve aucune autre trace. Dans les derniers jours de sa vie, lorsqu'il se préparait à la mort en son manoir de Caversham, le Maréchal n'avait auprès de lui, d'après le poème, qu'un seul de ses fils, qui n'est pas nommé, mais qui ne peut avoir été que l'aîné, Guillaume ; entre les autres fils un seul, Ancel, le plus jeune, est désigné nominativement à l'occasion du testament, dont au reste le détail n'est pas donné.

19126. Le célèbre Guillaume des Barres, deuxième du nom, qui fut en France sous Philippe-Auguste le type de la chevalerie, comme Guillaume le Maréchal l'était en Angleterre. Il mourut en 1234.

19153. Jean de Rouvrai figure fréquemment dans les actes de Philippe-Auguste depuis 1197 jusqu'en 1219, voy. Delisle, *Cat. des actes de Phil.-Aug.*, nos 513, 819, 881, 914, 961, 990, 1887. Il est notamment l'un des auteurs

---

19184 parra, *ms.* partira — 19192 nus, *ms.* nos — 19193 Buen' amors, *ms.* Bien a...rs ; *les lettres remplacées par des points sont enlevées par une mangeure de vers* — 19207 *Ms.* qui m. s'esjouirent — 19208 orront, *ms.* orrornt — 19210 orront, *ms.* orrent.

et des témoins de la capitulation de Rouen en 1204 (Teulet, *Layettes du Trésor*, n° 716). Ce personnage était sûrement normand, mais on ne saurait dire s'il tirait son surnom de Rouvrai, Eure, ou de Rouvrai, Seine-Inférieure. Le Prevost, *Mémoires et notes sur le dép. de l'Eure*, III, 46 b, croit qu'il ne s'agit pas de Rouvrai, Eure.

19187 et suiv. Sur ce passage, voy. ci-dessus p. 27.

Erratum. — P. 35, l. 16. Au lieu d' « Adam Clikebou », il faut lire « Adam d'Ikebou », c'est-à-dire d'Yquebeuf (S.-Inf., arr. de Rouen, cant. de Clères). La chronique qui porte le nom de Benoit de Peterborough nous a conservé une liste des partisans du jeune roi en 1173 (éd. Stubbs, I, 45). On y voit figurer Guillaume le Maréchal, et avec lui deux de ceux qui devaient plus tard le calomnier : « Thomas de Coluncis » et « Adam de Ikobou ».

Imprimerie Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

Tiré à part à cent cinquante exemplaires.

N'est pas mis dans le commerce.


3 2044 020 026 399


WIDENER
SEP 1 0 1999
CANCELLED

